27e ANNEE — T. XLII

N° 943 — 22 juillet 1945



# LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE

PARAIT TOUS LES QUINZE JOURS

MAISON DE LA BONNE PRESSE
5, rue Bayard, Paris-8e
Chèques postaux : Paris Compte n° 1668

Le numéro : 5 francs
Abonnements { Un an : 125 francs
Six mois : 65 francs



## Discours de S. S. Pie XII aux formations sportives d'Italie (20. 5. 45)

Le 20 mai 1945, en la fête de la Pentecôte, le Souverain Pontife a reçu au Vatican 10 000 jeunes gens appartenant aux diverses formations sportives d'Italie : alpinistes, cyclistes, canotiers, nageurs, lutteurs, patineurs, amateurs du rugby, du hockey, du ski, du javelot, du ballon, du pugilat, etc. Leurs acclamations enthousiastes, où l'on distinguait le cri : « Vive le Sauveur de Rome », et l'hymne pontifical exécuté par la musique de la garde palatine, saluèrent son arrivée dans la cour Saint-Damase. Il prit place au trône dressé en plein air pour la circonstance. Puis il adressa à cette bouillante jeunesse le discours suivant que publia le lendemain l'*Osservatore Romano.*

Mgr Dufresne, supérieur honoraire du Grand Séminaire, a donné à la *Semaine religieuse d'Angers* (1. 7. 45) la traduction suivante de cet important document :

Au milieu de tant de sujets de tristesse et d'angoisse qui Nous affligent profondément, vous Nous apportez, chers fils, une grande joie et une grande espérance — cette joie, cette espérance dont tressaillait le cœur de Jean, l'apôtre privilégié de Jésus, l'ardent vieillard à l'âme toujours jeune, quand il écrivait : « Je vous écris à vous, jeunes gens, afin que vous soyez forts : *la parole de Dieu demeure parmi vous et vous avez vaincu le Malin.* » (*I Joan*, II, 14.) Magnifique spectacle que celui d'une jeunesse hardie et joyeuse, franche, généreuse, audacieuse, qui, en la « Pâque du sportif », pour l'accomplissement des devoirs de la religion, a renouvelé ses énergies spirituelles et qui, ici réunie en ce moment, montre, avec un enthousiasme chaud, je dirais même quelque peu bruyant, sa fidélité au Christ et à l'Eglise ! De ce spectacle et de la joie qu'il Nous cause, Nous sommes redevables à la méritante présidence du Centre sportif italien, ainsi qu'au Comité olympique italien et aux Fédérations nationales d'Italie qui, d'un commun accord, ont habilement organisé cette manifestation si opportune. Nous appelons sur leur activité l'abondance des faveurs et des secours du ciel.

### *L'Eglise et la culture physique.*

Ils sont loin de la vérité ceux qui accusent l'Eglise de ne pas s'occuper des corps et de la culture physique. De même ceux qui voudraient réduire sa compétence aux choses « purement religieuses », « exclusivement spirituelles ». Comme si le corps, créature de Dieu au même titre que l'âme à laquelle il est uni, ne devait pas avoir sa part dans l'hommage à rendre au Créateur ! « *Que vous mangiez*, écrivait aux Corinthiens l'apôtre des gentils, *que vous buviez, que vous fassiez toute autre chose, faites tout pour la gloire de Dieu.* » (*I Cor.*, x, 31.) Saint Paul parle ici de l'activité physique ; le soin du corps, le sport, rentrent précisément dans ces « autres choses ». Souvent même son langage est très explicite : il nomme les courses, les luttes, non pour les critiquer ou les blâmer, mais en connaisseur qui élève leur concept et lui attribue une noblesse chrétienne.

Aussi bien, qu'est le sport sinon une des formes de l'éducation corporelle ? Cette éducation a un rapport étroit avec la morale : comment donc l'Eglise pourrait-elle s'en désintéresser ?

En réalité, l'Eglise a toujours témoigné, à l'égard du corps humain, une sollicitude et des égards que le matérialisme, dans son culte idolâtrique, n'a jamais eus. C'est très naturel. Ce système ne voit, ne connaît du corps que la chair matérielle, dont la vigueur et la beauté naissent et fleurissent pour s'alanguir ensuite et mourir, semblables à l'herbe des champs qui finit dans la cendre et la boue. Bien différente est la conception chrétienne. D'après elle, le Seigneur a fait du corps humain son chef-d'œuvre dans l'ordre de la création visible. Il l'avait destiné à croître ici-bas, puis à s'épanouir immortel dans la gloire du ciel. S'il l'a associé à l'esprit dans l'unité de la nature humaine, c'est qu'il voulait faire goûter à l'âme le charme des œuvres divines et lui permettre de contempler dans ce miroir leur commun Créateur, de le connaître, l'adorer, l'aimer. Ce n'est pas Dieu qui a fait mortel notre corps, c'est le péché : si, à cause du péché, le corps, tiré de la poussière, doit retourner en poussière (*Gen.*, III, 19), le Seigneur l'en tirera de nouveau pour lui rendre la vie. Même réduits en poussière, l'Eglise les respecte et les honore, ces cadavres appelés à ressusciter un jour.

Mais voici une vision encore plus haute que nous offre l'apôtre saint Paul : « *Ne savez-vous pas*, dit-il, *que votre corps est le temple de l'Esprit Saint qui est en vous et vous a été donné par Dieu et que vous n'êtes plus à vous-mêmes ? Glorifiez Dieu dans votre corps.* » (*I Cor.*, VI, 19-20.)

Glorifiez Dieu dans votre corps, temple de l'Esprit Saint. Ne reconnaissez-vous pas là, chers fils, la parole qui retentit si souvent dans les psaumes : « Louez Dieu, glorifiez-le dans son saint temple ? » Du corps humain aussi on doit dire : « A votre maison convient la sainteté, Seigneur. » (*Ps.* XCII, 5.) Elle réclame la sainteté : il faut donc aimer et entretenir la dignité, l'harmonie, la chaste beauté de ce temple : « Seigneur, j'aime votre demeure, le tabernacle où réside votre gloire. » (*Ps.* XXV, 8.)

### *Office et fin du sport sainement compris.*

Qui est, dès lors, le premier office et la fin du sport sainement et chrétiennement compris ? Cultiver la dignité et l'harmonie du corps humain, en développer la santé, la vigueur, l'agilité et la grâce.

Qu'on ne reproche pas à saint Paul son énergique expression : « *Je châtie mon corps et je le réduis en servitude* » (*I Cor.*, IX, 27), puisque dans le même passage il s'appuie sur l'exemple des fervents amateurs du sport (*I Cor.*, IX, 24-27). Vous le savez par votre expérience personnelle, le sport, pratiqué avec modération et conscience, fortifie le corps, le rend sain, frais, dispos ; mais pour la réalisation de cette œuvre éducative, il doit se soumettre à une discipline vigoureuse, souvent dure, qui le domine et le tienne dans une vraie servitude : accoutumance à la fatigue, résistance à la douleur, habitudes de continence et de tempérance sévères, toutes conditions indispensables pour gagner la victoire. Le sport est un antidote efficace contre la mollesse et la vie commode, il éveille le sens de l'ordre, il forme à l'examen et à la maîtrise de soi, au mépris du danger, sans forfanterie, sans pusillanimité. Vous voyez comment il dépasse la simple robustesse physique, comment il aboutit à la force et à la grandeur morale. C'est ce qu'exprimait Cicéron, avec l'incomparable clarté de son style : « Exercez le corps, dressez-le à obéir à la sagesse et à la raison, qu'il s'agisse d'affaires à expédier ou de labeur à endurer. » (*De Off.*, l. Ier, ch. XXIII.) Le pays qui a donné naissance au sport a été aussi le pays d'origine du proverbial « fair play », synonyme d'émulation chevaleresque et courtoise qui élève les esprits au-dessus des mesquineries, des fraudes, des détours que suggère une vanité ombrageuse et vindicative et qui les préserve d'un nationalisme étroit et intransigeant. Le sport est une école de loyauté, de courage, d'endurance, de résolution, de fraternité universelle : toutes vertus naturelles, mais qui fournissent aux vertus surnaturelles un fondement solide et préparent à soutenir sans défaillance le poids des plus lourdes responsabilités. Comment ne pas nous rappeler, à cette occasion, l'exemple de Notre grand Prédécesseur Pie XI, qui fut aussi un maître en alpinisme ? Relisez donc le récit, très impressionnant dans sa calme simplicité, de cette nuit passée, après vingt heures d'une rude ascension, sur une étroite saillie de rocher du mont Rose, à 4 600 mètres d'altitude au-dessus du niveau de la mer, dans un froid glacial, debout, sans pouvoir faire un pas en aucun sens, obligé à ne pas se laisser vaincre un seul instant par le sommeil : au centre de ce panorama grandiose entre les plus grandioses que présentent les Alpes, quelle imposante révélation de la toute-puissance et de la majesté de Dieu ! (A. RATTI, *Scritti alpinistici*, pp. 42-43.) Que de résistance physique, que de ténacité morale suppose un tel effort ! Et comme ces entreprises hardies durent préparer le futur Pape à déployer un courage intrépide dans l'accomplissement des devoirs formidables qui l'attendaient, dans l'étude et la solution des problèmes, en apparence inextricables, qui se poseraient devant lui le jour où il serait Chef de l'Eglise !

En fatiguant sainement le corps, reposer l'esprit en vue de nouveaux travaux, affiner les sens pour donner aux facultés intellectuelles une plus grande acuité de pénétration, exercer les membres et s'habituer à l'effort pour assouplir le caractère et acquérir une volonté résistante, élastique comme l'acier : telle est l'idée que le prêtre alpiniste s'était faite du sport.

### *Le sport n'est pas une fin, mais un moyen.*

Cette idée est bien éloignée du matérialisme grossier, pour qui le corps est tout l'homme. Elle ne l'est pas moins de cette folie d'orgueil qui, avide de conquérir la palme dans un concours de pugilat ou de vitesse, n'hésite pas à miner par un surmenage insensé les forces et la santé du sportif, parfois même jusqu'à l'exposer témérairement à la mort. Le sport digne de ce nom rend l'homme courageux en face du danger présent : il ne l'autorise pas — car la morale l'interdit — à braver un risque grave sans motif proportionné. Pie XI écrivait à ce propos : « Quand je parle de « vrai danger », j'entends... cet état de choses où, en raison d'elles-mêmes ou des dispositions du sujet, il n'est pas présumable que celui-ci puisse l'affronter sans que mal s'ensuive. » (*Ibid.*, p. 59.) Et, parlant de son ascension au mont Rose : « L'idée de tenter, comme on dit, un coup de désespéré, ne m'est pas passée par la tête... L'alpinisme vrai n'est pas un jeu de casse-cou ; il n'y est question, au contraire, que de prudence et d'un peu de courage, de force, de constance, d'amour de la nature et de ses mystérieuses beautés. » (*Ibid.*, p. 22.)

Ainsi compris, le sport n'est pas une fin, il est un moyen. Comme tel, il est et doit rester orienté vers sa fin, c'est-à-dire vers la formation et l'éducation parfaite, équilibrée, de tout l'homme, qui trouve dans le sport une aide pour l'accomplissement prompt et joyeux du devoir, tant dans sa vie de travailleur que dans sa vie familiale.

Par un renversement lamentable de l'ordre naturel, certains jeunes gens, passionnés pour les réunions et manifestations sportives, ne trouvent d'intérêt que là ; ils consacrent toute leur activité à s'entraîner pour les concours, ils mettent tout leur idéal dans la conquête d'un championnat. Mais ils ne prêtent qu'une attention distraite, ennuyée, aux exigences importunes de l'étude ou de la profession. Le foyer domestique n'est plus pour eux qu'une auberge où ils s'arrêtent en passant, comme des étrangers.

Tout autres êtes-vous, grâce au ciel, quand, chers fils, après un beau concours, vous vous empressez de reprendre votre travail avec un nouvel entrain ; quand, revenus à la maison, vous réjouissez toute la famille avec vos récits exubérants et enthousiastes.

### *Le sport et les devoirs du chrétien.*

Au service de la vie saine, robuste, ardente, au service d'une activité plus féconde dans la fidélité au devoir d'état, le sport peut et doit être encore au service de Dieu. C'est pourquoi il incline l'esprit à prendre la direction des forces physiques et des vertus morales qu'il développe. Mais tandis que le païen ne s'assujettissait à un austère régime sportif que pour obtenir une couronne périssable, le chrétien s'y soumet en vue d'une fin plus haute, d'une récompense immortelle. (*I Cor.*, IX, 25.)

Avez-vous remarqué le nombre considérable des soldats, parmi les martyrs que l'Eglise vénère ? Le corps et le caractère aguerris par les exercices inhérents au métier des armes, ils ne se laissaient dépasser par leurs compagnons ni en dévouement à la patrie, ni en force, ni en courage : ils avaient de plus, sur eux, une incomparable supériorité, prêts qu'ils étaient aux luttes et aux sacrifices pour le loyal service du Christ et de l'Eglise. La même foi, le même esprit vous animent : soyez,

vous aussi, décidés à faire passer avant tout vos devoirs de chrétiens.

Aussi bien, que serviraient le courage physique et l'énergie du caractère, si l'on n'en usait que pour des fins terrestres, pour gagner une coupe ou pour se donner des airs de surhomme ? Si on ne savait pas, quand il y a lieu, réduire d'une demi-heure le temps de son sommeil, retarder un projet à l'étude, plutôt que d'omettre l'assistance à la Messe du dimanche ; si on ne réussissait pas à vaincre le respect humain pour pratiquer et défendre sa religion ; si on ne profitait pas de sa valeur et de son autorité pour arrêter ou réprimer d'un regard, d'un mot ou d'un geste un blasphème, un vilain propos, une action déshonnête, afin de défendre les plus jeunes et les plus faibles contre des provocations et des assiduités suspectes ; si on ne s'accoutumait à faire tourner finalement ses succès sportifs à la louange de Dieu, Créateur et Seigneur de la nature et de toutes ses forces ? Soyez toujours convaincus que le corps ne saurait avoir plus grand honneur, plus sainte destinée, que d'être la demeure d'une âme où brille la pureté morale et que sanctifie la grâce divine.

Ainsi se trouve tracé et délimité le but du sport. Appliquez-vous résolument à le poursuivre, chers fils, avec la conscience que, sur le terrain de la culture physique, la pensée chrétienne n'a rien à recevoir d'autrui, qu'elle a plutôt à donner. Ce qui s'est démontré vraiment bon dans les différentes formes et manifestations sportives, acceptez-le, adoptez-le, tout autant que les autres. Quant à la place due au sport dans la vie humaine, dans la vie de l'individu, de la famille, de tout le peuple, c'est l'idée catholique qui, simplement, éclaire et sauve. L'expérience des dix dernières années est, sur ce point, fort instructive ; elle l'a bien montré ; seule, l'estimation chrétienne du sport est capable de s'opposer efficacement aux fausses conceptions, aux tendances pernicieuses et d'en annuler la mauvaise influence ; par contre, elle enrichit la culture physique de tout ce qui contribue à élever la valeur spirituelle de l'homme ; mieux encore, elle le fait servir à une noble exaltation de la dignité, de la vigueur, de l'efficacité d'une vie pleinement et fortement chrétienne. Voilà le véritable apostolat que pratique le sportif, quand il reste fidèle aux principes de sa foi.

### *Le symbolisme du sport, d'après saint Paul.*

C'est une chose très remarquable que l'insistance avec laquelle l'apôtre saint Paul, surtout dans sa première Lettre aux Corinthiens, emploie l'image du sport pour exprimer sa mission apostolique et la vie militante du chrétien sur la terre. « *Ne savez-vous pas*, écrit-il, *que les coureurs du stade courent bien tous, mais qu'un seul remporte le prix ? Courez donc de façon à vous l'assurer.* » A quoi il ajoute les paroles auxquelles Nous avons déjà fait allusion : « *Tous ceux qui luttent dans l'arène sont des abstinents : ils poursuivent, eux, une couronne corruptible ; nous, une couronne incorruptible. Je cours donc dans le stade, moi aussi, mais pas à l'aventure ; je fais du pugilat, mais pas en battant l'air ; je traite durement mon corps et je le réduis en servitude, de peur qu'il ne m'arrive de succomber dans la lutte, après y avoir provoqué les autres.* » (*I Cor.*, IX, 24-27.)

Ces paroles jettent sur le sport les rayons d'une lumière mystique. L'important, aux yeux de l'Apôtre, c'est la réalité supérieure dont le sport est l'image, le symbole : le travail incessant pour le Christ, le frein imposé au corps et son assujettissement à l'âme immortelle, la vie éternelle récompense de cette lutte. Ainsi, pour le sportif chrétien, pour vous, chers fils, le sport ne peut pas être le suprême idéal, le but dernier : il doit vous servir à tendre vers cet idéal, à atteindre cette fin. Si un exercice sportif réussit à vous être une récréation, un stimulant pour remplir hardiment et avec ardeur vos devoirs d'étude ou de travail, on peut dire qu'il se révèle dans sa vraie signification et sa vraie valeur, qu'il réalise heureusement son objet propre. Si, en outre, vous trouvez dans le sport non seulement l'image, mais en quelque sorte l'exécution même de votre plus haut devoir, cest-à-dire si vous parvenez, grâce à l'activité sportive, à rendre le corps plus docile, plus soumis à l'esprit et à vos obligations morales ; si enfin votre exemple contribue à donner à l'activité sportive moderne une forme plus en rapport avec la dignité humaine et les préceptes divins : alors votre culture physique acquiert une valeur surnaturelle ; alors vous réalisez, en même temps et dans un seul acte, le symbole et la chose symbolisée dont parlait saint Paul ; alors vous vous préparez à pouvoir, un jour, répéter le cri du grand lutteur apostolique : « *J'ai combattu le bon combat, j'ai achevé ma course, j'ai gardé la foi ; il ne me reste plus qu'à recevoir la couronne de justice, que me donnera le Seigneur, le juste Juge, et non seulement à moi, mais à tous ceux qui auront aimé son avènement.* » (*II Tim.*, IV, 7-8.)

Daigne le Tout-Puissant, créateur de vos corps et de vos âmes, daigne le Saint-Esprit, dont votre corps est le temple, daigne Marie, la Vierge puissante et la Mère sans souillure, vous garder, vous protéger, vous accorder de jouir toujours de la santé de l'esprit et du corps ! Nous vous mettons sous leur égide et Nous vous accordons, à vous, à vos compagnons, à vos familles, Notre paternelle Bénédiction apostolique.

---

## LIVRES REÇUS

— *Perspectives spirituelles*, par Henri Barbeau, vice-recteur des Facultés catholiques de Lille. — Vol. 19 × 14 cm., 184 pages. Franco 49 francs. Editions Comprendre, Lille.

Rien d'un traité de spiritualité, mais de simples réflexions sur des thèmes essentiels et actuels, pour aider les âmes à établir solidement les assises de leur vie intérieure et sociale. Aux personnes qui veulent réaliser en plénitude leur destinée, ces méditations substantielles, vivantes, concrètes apportent la lumière, la force, les raisons décisives de faire monter leur âme vers Dieu. Large diffusion dans tous les milieux à ce livre qui pousse à ne pas rester en deça ni au-dessous de notre vocation chrétienne et sociale.

— *Comment travailler dans les Facultés de droit*, par M. Eugène Duthoit. — Vol. 18 × 11, 64 pages. Paris, 1944.

Brochure écrite quelques mois avant sa mort, par M. Eugène Duthoit, et qui a paru plusieurs semaines après ses funérailles. C'est un examen et un exposé des méthodes pédagogiques nouvelles à appliquer dans l'étude du droit dans les Facultés françaises. La compétence et l'expérience du professeur de Faculté s'y manifeste à chaque page dans les conseils et les directives si judicieux donnés au jeune étudiant catholique, à propos des cours, des compositions, des exercices, des examens, etc. Pour l'étudiant, un guide éclairé et sûr pour bien travailler : *non multa sed multum.*

— *Union des âmes*, par F. Varillon, S. J. — Causeries religieuses radiodiffusées, novembre-décembre 1944. Brochure de 64 pages, franco 12 francs. Chronique sociale de France, Lyon, IIe.

Fait suite aux causeries intitulées *Libération des âmes*. Une base d'union et un programme d'activité dans la devise : liberté, égalité, fraternité ; devise à entendre au sens chrétien. Des idées justes et hardies.

— *Messe du travail.* — Plaquette de 8 pages, franco 4 francs. Chronique sociale de France.

Texte dialogué qui suit de près la liturgie ; utilisé le 1er mai 1945, à Lyon, pour la Messe présidée par S. Em. le cardinal Gerlier.

UN DOCUMENT CAPITAL

# L'œuvre de paix du Saint-Siège et l'Italie (1939-1940)

A l'Imprimerie polyglotte vaticane a paru, il y a deux mois, une brochure de 18 pages sur *L'œuvre de paix du Saint-Siège et l'Italie* avec en sous-titre *Notes* (1).

Elle expose les efforts accomplis par le Pape pour empêcher l'intervention italienne dans le conflit européen déchaîné en août-septembre 1939. C'est un document du plus haut intérêt comprenant des textes complètement inédits (entretiens du nonce du Pape auprès du Quirinal avec des hommes politiques italiens et étrangers, etc.) ; il révèle ainsi l'action diplomatique vigilante, continue et insistante exercée dans les derniers mois de 1939 et les premiers de 1940 pour épargner à l'Italie les horreurs et les dévastations de la guerre.

Après avoir exposé dans les grandes lignes, dans ses premières pages, l'œuvre entreprise par Pie XII dès le commencement de son pontificat pour sauver la paix (2), la brochure traite, sous le titre « Le Saint-Père et l'Italie », de l'œuvre de paix du Pape en ce qui concerne ce pays.

## Le Saint-Père et l'Italie.

Dans les desseins et dans le programme d'activité du nouveau Pape pour sauvegarder la paix, l'Italie, c'est évident, tenait une place spéciale.

Cette attitude ne s'expliquait pas seulement par le désir compréhensible du Père commun des fidèles, lequel est, d'autre part, primat d'Italie, de voir à l'abri des souffrances d'une guerre sanglante un peuple que ses profondes traditions catholiques, son séculaire attachement au Saint-Siège et le fait de vivre dans le voisinage plus immédiat des Souverains Pontifes avaient toujours rendu particulièrement cher à tous les Papes. Le Saint-Siège avait, en plus, un motif beaucoup plus puissant, l'intérêt même du monde catholique tout entier, de désirer que l'Italie se maintienne étrangère au conflit et de travailler de toutes ses forces dans ce but.

En effet, c'est à Rome, au cœur de la péninsule italienne, que se trouvent le siège du Chef de la chrétienté et les dicastères qu'il utilise pour gouverner l'Eglise. De Rome partent les ordres, les instructions, les exhortations, les messages par lesquels — directement ou par des organes intermédiaires destinés à cette fin, — le Souverain Pontife exerce sa mission divine de Pasteur suprême, de Docteur et de Père.

Et dans la Cité éternelle, les évêques et les fidèles de toutes les nations doivent s'arrêter pour maintenir les contacts nécessaires avec le Chef de l'Eglise et les diverses administrations du Saint-Siège.

Aussi longtemps que l'Italie resterait en paix, étrangère au conflit, les communications du monde catholique avec son centre pourraient, malgré la guerre, se continuer avec une certaine régularité ; au contraire, si l'Italie se rangeait au côté d'une des parties belligérantes, d'innombrables difficultés surgiraient, malgré les garanties inscrites dans le droit international et les accords du Latran en particulier, et cela précisément en un moment dans lequel il s'avérait plus nécessaire de multiplier les contacts entre le Souverain Pontife et chaque pays, surtout tous ceux qui étaient en guerre (1). Enfin, il n'échappait pas au Saint-Père — toujours avide de voir réapparaître la concorde dans la famille humaine en conflit — qu'une Italie demeurée dans une neutralité digne et noble pourrait rendre de précieux services à l'œuvre de pacification des peuples.

### Entretiens du nonce apostolique.

Dès lors, le Saint-Siège, notamment lorsqu'en raison de l'intensification de la crise germano-polonaise, la situation devint plus sombre, ordonna au nonce apostolique d'Italie, S. Exc. Mgr Borgongini-Duca, de suivre avec la plus grande attention le développement des événements. Il devait profiter de toute occasion favorable pour insister, au nom du Saint-Siège, auprès du gouvernement italien, en vue d'obtenir soit que ce dernier emploie son influence à maintenir la paix en Europe, soit en particulier qu'il tienne l'Italie en dehors de la conflagration qui se dessinait toujours plus menaçante à l'horizon.

Dans ce but, S. Exc. Mgr Borgongini-Duca se servit largement des contacts fréquents que ses fonctions lui permettaient d'avoir avec le comte Ciano, ministre des Affaires étrangères, et avec d'autres représentants de la politique italienne.

Le 29 août, l'honorable Buffarini disait au nonce : « Pour le moment, l'Italie n'a nullement l'intention d'entrer en guerre, même si la guerre éclate entre l'Allemagne et la Pologne. »

Deux jours après, le comte Ciano faisait savoir au représentant du Souverain Pontife que « le matin même » (31 août 1939) « l'Italie avait fait une démarche très pressante auprès de l'Allemagne en faveur de la paix ». Et il ajoutait que « les diverses mesures adoptées en Italie ne signifiaient nullement une volonté de guerre ». Le nonce alors fit observer : « Quoi qu'il puisse se produire à l'avenir, j'espère que l'Italie ne bougera pas. » Le ministre répondit : « Ceci est une autre question. L'Italie, avant de bouger, réfléchira beaucoup, très sérieusement, avec le plus grand calme et la plus grande attention. »

### Intervention pontificale.

Le 1er septembre 1939, les hostilités germano-polonaises commençaient ; deux jours plus tard, la Grande-Bretagne et la France se déclaraient en guerre avec l'Allemagne. Pour l'Italie, un communiqué officiel, publié dans l'après-midi du 1er septembre, après la réunion du Conseil des ministres, annonçait que le Conseil « avait donné sa pleine approbation aux mesures militaires prises jusqu'à présent, et qui ont et conserveront un caractère de simple précaution et qui sont appropriées à leur objet... Le Conseil déclare et annonce au peuple que l'Italie ne prendra pas l'initiative d'une opération militaire ». Cette attitude fut qualifiée de « non-belligérance ».

Tout cela ne semblait pas très clair. D'autant plus que dans le journal le *Popolo d'Italia*, du 4 septembre, fut publié un *entrefilet* — communément regardé comme inspiré — qui présentait dans les termes suivants la position du gouvernement italien : « L'Europe est en guerre. Le monde est frappé d'une nouvelle catastrophe. L'arme au pied, les cœurs trempés à la flamme de quatre guerres et d'une révolution, le peuple italien attend les événements ; et avec les événements, les ordres du Duce. Avec le même calme admirable des jours passés, les Italiens et les Italiennes ont appris hier au soir, par la radio, que l'Angleterre, d'accord avec la France, s'est jetée dans l'irréparable. Les raisons polémiques sur lesquelles l'Angleterre a cru bon d'insister jusqu'au dernier moment pour se justifier à la face du monde ne nous ont pas touché ou ébranlé. »

Après avoir, en revanche, exprimé l'admiration du peuple italien pour la « magnifique cohésion de la grande Allemagne tout entière serrée autour de son Führer et résolue, d'une part, à défendre son droit et de l'autre à faire plier l'arrogance des démoploutocraties » ; l'entrefilet concluait : « M. Chamberlain, dans son message d'hier, s'est souhaité de pouvoir vivre assez longtemps pour voir le jour où « sera rétablie une Europe reconstruite et délivrée ». Nous lui souhaitons de vivre longtemps, mais une chose est très certaine : à la reconstruction et à la libération de l'Europe, l'Italie ne sera, en aucune façon, étrangère ;

(1) *L'opera di pace della Santa Sede e l'Italia. Appunti.* Tipografia poliglotta vaticana, 1945.

(2) *La Documentation Catholique,* t. XLII, col. 257-266, ayant publié sous le titre « Le Pape et la guerre » un article détaillé et documenté de M. Federico Alessandrini sur « l'Œuvre du Pape pour empêcher la guerre », nous ne reproduisons pas ici le passage de la brochure relatif à cette question.

(1) Tout ce que l'on prévoyait alors se trouva douloureusement confirmé par les événements. De fait, après l'entrée en guerre de l'Italie, non seulement les communications du Saint-Siège avec le monde catholique devinrent passablement lentes et difficiles, mais de plus, pendant des périodes de temps assez longues, il fut complètement impossible au Saint-Siège de se mettre en rapport avec de vastes territoires et même avec des nations entières.

l'Europe nouvelle ne sortira pas d'un second traité de Versailles. »

Le ton de ce communiqué et d'autres nouvelles venues de diverses sources ne pouvaient pas ne pas préoccuper le Souverain Pontife. Il crut opportun de faire parvenir au plus tôt au chef du gouvernement italien un message qui fût un paternel avertissement et une invitation à la paix.

Une information, publiée le 4 septembre par *l'Agence Stefani*, avait donné des détails sur la démarche tentée au dernier moment par M. Mussolini pour éviter la grande conflagration, grâce à la réunion d'une Conférence internationale. Prenant occasion de ce fait, le Pape — c'était le 6 septembre au matin — chargea le R. P. Pietro Tacchi-Venturi, S. J., de se rendre auprès du chef du gouvernement italien pour lui faire savoir que le Souverain Pontife avait connu avec plaisir l'information publiée par l'*Agence Stefani*, et qu'il exhortait le Duce à faire son possible en faveur de la paix et spécialement à tenir en dehors du conflit le pays placé sous sa responsabilité.

Le P. Tacchi-Venturi demanda immédiatement audience. On lui répondit qu'il était impossible au chef du gouvernement de le recevoir, mais qu'il pourrait s'entretenir avec le ministre des Affaires étrangères. Dans la soirée de ce même jour, 6 septembre, le P. Tacchi-Venturi se rencontra, en effet, avec le comte Ciano, dont il reçut les réponses suivantes : 1° La déclaration faite dans le Conseil des ministres du vendredi 1er septembre équivalait à une véritable et propre déclaration de neutralité ; 2° Cette déclaration était maintenue intacte, et c'est l'intention du chef du gouvernement qu'elle demeure telle jusqu'à la fin du conflit ; l'hypothèse n'était pas exclue que le conflit puisse se terminer au bout de quelques semaines, c'est-à-dire dès la fin de la guerre contre la Pologne ; 3° Humainement, on ne pouvait prévoir les événements qui pourraient contraindre l'Italie, malgré la volonté actuelle de rester neutre, à suivre une autre ligne de conduite.

Le P. Tacchi-Venturi ajoutait : « Le ministre m'a assuré, en outre, qu'il continuerait, comme il l'a fait jusqu'ici, à tenir ferme pour la neutralité. »

L'intervention personnelle de Sa Sainteté ne se borna pas à ces démarches.

Le 28 septembre, Mgr Borgongini renouvelait au comte Ciano — au nom et sur l'ordre du Saint-Père — les plus vives recommandations pour la paix.

Le 20 octobre paraissait la première Encyclique du nouveau Pontife. Ce document se plaçait, par sa nature même, au-dessus des thèmes concrets touchant la situation et les besoins propres à chaque nation. Même en cette occasion, le Saint-Père eut pour l'Italie qui, heureusement, n'était pas encore entraînée dans le conflit, un souvenir particulier et un souhait de paix. Tous comprirent qu'il ne s'agissait pas uniquement de la tranquillité des consciences et de la concorde intérieure quand, après avoir parlé de « la paix du Christ rendue à l'Italie » par les accords du Latran, l'auguste Pontife continuait : « Nous supplions le Seigneur de permettre que l'atmosphère sereine de cette paix imprègne avive, dilate et affermisse puissamment et profondément l'âme du peuple italien, qui Nous est si proche, au milieu duquel Nous respirons le même souffle de vie. » (1)

Le Saint-Père prononça d'autres vibrantes paroles en faveur de la paix de l'Italie, le 7 décembre 1939, quand l'ambassadeur [du Quirinal] Alfieri lui présenta ses lettres de créance (2) ; le 21 décembre suivant quand les souverains italiens lui rendirent visite au Vatican ; le 28 décembre, lorsque Sa Sainteté daigna se rendre au Quirinal (3). Les paternels désirs du Pape se trouvent merveilleusement exprimés dans le fervent souhait qu'il formule le 21 décembre devant les souverains d'Italie et que nul ne peut relire aujourd'hui sans émotion : « Puisse Dieu guider de sa main toute-puissante les destinées du peuple italien qui Nous est si proche et si cher, et inspirer les décisions de ceux qui le gouvernent, afin qu'il lui soit donné la possibilité d'assurer, dans une vigilance prévoyante et une sagesse conciliante, non seulement sa paix intérieure et extérieure, mais encore le rétablissement d'une paix honorable et durable entre les peuples. »

### *Autres déclarations d'hommes politiques.*

Cependant, les discussions au sujet de l'attitude future de l'Italie et les prévisions sur sa participation particulière au conflit ne cessaient pas.

(1) Cf. *D. C.*, t. XL, col. 1255.
(2) Cf. *D. C.*, t. XLI, col. 449, la traduction du texte intégral du discours pontifical.
(3) Cf. *D. C.*, t. XLI, col. 451, col. 454, la traduction de ces deux allocutions.

Le 24 janvier 1940, le comte Ciano disait au nonce : « Comptez bien que l'Italie n'entrera pas en guerre. » Mais il ajoutait cette réserve : « Au moins pour ce qui dépend de moi. »

Le 18 février 1940, le comte Ciano, rencontrant S. Em. le cardinal Maglione, lui déclarait que l'Italie ne pourrait pas entrer en guerre, car, par ailleurs, elle n'était nullement prête. Il ajouta qu'il avait tout fait et qu'il continuerait à tout faire pour la paix. Il ne cacha pas toutefois qu'autour du chef du gouvernement agissaient aussi des influences favorables à une entrée de l'Italie dans la guerre. Il rappela même à ce propos que, préoccupé par ces influences, il s'était lui-même fait un jour acompagner par les sous-secrétaires d'Etat à la Guerre, à la Marine et à l'Aviation pour qu'ils disent à M. Mussolini quelle était la véritable situation militaire de l'Italie.

Le 29 février, le comte Ciano déclarait au nonce : « J'ai l'impression d'une prochaine grande offensive allemande sur le front principal (le front français) et je prévois à cette occasion que l'Allemagne fera ses plus grands efforts pour nous faire entrer en guerre. Je lutte pour conjurer cet événement, mais il existe en Italie de forts courants en faveur de l'Allemagne. »

Le 11 mars 1940, le ministre des Affaires étrangères d'Allemagne, von Ribbentrop, venu en visite à Rome, fut reçu sur sa demande par le Saint-Père. Au cours de cette audience, il parla ainsi de la guerre : « Que nous devions gagner cette guerre, nous en sommes tous fermement convaincus, et non seulement le Führer, mais encore les 80 millions d'Allemands sans exception... Le Führer est décidé, de la façon la plus ferme et la plus résolue, à agir de telle manière que la victoire devienne une réalité ; et tout le peuple allemand et le Führer lui-même sont convaincus qu'il est probable que nous aurons mis fin à la guerre avant que l'année ne soit terminée... Nous croyons qu'au cours de cette année même la France et l'Angleterre nous demanderont la paix. C'est là la ferme conviction du peuple allemand tout entier. » « *Wir glauben dass Franckreich und England uns noch in diesem Jahre um Frieden bitten werden. Das ist die feste Ueberzeugung des ganzen deutschen Volkes.* »

C'est dans ces mêmes jours qu'eu lieu aussi une entrevue au Brenner entre le chancelier du Reich et le chef du gouvernement italien. S. Em. le cardinal Maglione résumait ainsi l'entretien qu'il avait eu avec l'ambassadeur Alfieri (ambassadeur du Quirinal auprès du Vatican), lorsque celui-ci l'informa de cette entrevue : « Pendant la conversation, j'ai exposé toutes les raisons qui, à mon avis, conseillent ou imposent à l'Italie de rester hors de la mêlée. L'ambassadeur tient ces raisons pour fondées ; il croit toutefois qu'à la longue il sera extrêmement difficile à l'Italie de se maintenir étrangère au conflit. »

Le 18 mars, M. Sumner Welles, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères des Etats-Unis, rendait visite au cardinal secrétaire d'Etat. Celui-ci, après l'entretien, écrivait :

« M. Welles me demande ensuite ce que je pense de la situation de l'Italie.

Je lui réponds qu'en Italie le peuple est opposé à la guerre, mais que la pensée de Mussolini n'est pas claire. Celui-ci a une inclination pour l'Allemagne ; mais on peut peut-être espérer qu'il tiendra compte de l'opinion du peuple et qu'il ne se lancera pas dans une aventure où les intérêts italiens courraient un danger mortel. »

Le 27 mars, c'est-à-dire neuf jours après l'entrevue du Brenner, le comte Ciano disait à Mgr Borgongini-Duca : « Il est certain qu'on s'est engagé davantage, mais je fais tout pour empêcher la suite. Je ne puis dire s'il y aura ou s'il n'y aura pas la guerre, mais certainement je fais de grands efforts et vous ne pouvez avoir l'idée de ce que j'ai fait et de ce que je fais encore. »

Le 10 avril, l'ambassadeur Alfieri eut, avec le cardinal Maglione, une importante conversation, que Son Eminence résumait en ces termes :

« L'ambassadeur d'Italie, au nom du comte Ciano, et par conséquent de l'honorable Mussolini, me dit qu'en de nombreuses régions de l'Italie il y a dans les églises des manifestations et des discours pour la paix, peut-être à la suite d'instructions venues du Vatican.

Ces manifestations, en ces jours où les événements politiques arrivent avec une rapidité impressionnante et où, d'autre part, le gouvernement s'efforce de tenir les esprits en haleine et prêts à toute éventualité, ont un caractère de pacifisme à outrance et peuvent contraster avec la politique du gouvernement, qui suit les événements avec une vigilance autorisée par la gravité des circonstances.

L'*Osservatore Romano*, journal *italien*, qui est très lu, a une attitude qui est toujours plus différente de

celle de la presse italienne ; il devrait se modérer, être moins prolixe lorsqu'il rapporte les nouvelles de la guerrre, être plus impartial.

« En réponse, je prie l'ambassadeur de dire au comte Ciano :

1° Que le Saint-Siège n'a pas donné d'instructions pour intensifier de n'importe quelle façon les manifestations dont il s'agit pour la paix et qu'il ne sait pas que les évêques en aient données.

2° Il n'est aucun besoin de recourir à de prétendues instructions pour expliquer les invocations et les prières, qui se font toujours plus instantes pour la tranquillité et pour la paix. Le désir de paix est profond et il est répandu en Italie. Il était aisé à prévoir et il est très naturel que cet intense désir de paix, à l'heure où tous, sans aucune exception, voient croître démesurément le danger de guerre, se manifestât en invocations et en prières pour la paix, plus fréquentes et plus ardentes.

3° L'*Osservatore Romano*, qui est imprimé en italien, mais qui est l'organe du Saint-Siège, ne peut pas être confondu avec les journaux italiens. Si actuellement il se différencie tellement des journaux italiens, comme l'affirme l'ambassadeur, ce n'est pas qu'il se soit écarté de la ligne suivie jusqu'ici par lui, mais uniquement parce que, depuis quelques jours, les journaux italiens, sous ce rapport, se sont enflammés et qu'ils sont chauffés à blanc. Je ne discute pas ce phénomène ; j'en laisse la responsabilité à qui l'a prise. Je dois toutefois rappeler que l'*Osservatore* ne peut pas suivre les autres journaux dans la voie qu'ils se sont vus tracée.

J'ai toujours recommandé à l'*Osservatore* d'être prudent, objectif, mesuré. Je n'ai aucune difficulté à répéter ce conseil, comme je le fais de temps en temps.

Mais il est bon de réfléchir que si, pour l'*Osservatore*, c'est un devoir de se maintenir sur la ligne tracée et suivie par lui, c'est aussi l'intérêt de l'Italie. Partout, et notamment à l'étranger, il faut que l'on voie que l'*Osservatore Romano* est vraiment le journal du Saint-Siège, un journal impartial, serein. C'est seulement à cette condition qu'il pourra éventuellement dire une parole de vérité et de justice au sujet de l'Italie.

L'ambassadeur, lorsqu'il a pris congé, a bien voulu m'assurer que le comte Ciano continuerait *son action* ».

### *Un autographe et un discours du Pape.*

Les nouvelles qui continuaient à arriver de beaucoup de côtés montraient, avec une clarté toujours plus grande, combien la situation était menaçante et combien la crainte d'une participation prochaine de l'Italie au conflit européen était toujours plus fondée.

Dans son désir de sauver la paix du peuple italien, le Saint-Père voulut faire alors une suprême tentative en adressant une lettre au chef du gouvernement.

Cet auguste document porte la date du 24 avril.

En une heure si grave pour l'Italie et pour le monde, le Souverain Pontife — fidèle à la mission pacificatrice qui est l'un des principaux devoirs de son ministère pastoral — faisait appel au sentiment de responsabilité de celui qui tenait les rênes du gouvernement de la nation italienne, laquelle, par sa position privilégiée, pouvait apporter une contribution si forte à la pacification de l'Europe.

Au moment où, au-dessus des peuples qui avaient encore été épargnés, le spectre de la guerre semblait se dresser plus menaçant et plus proche, le Saint-Père formait, dans l'intimité de son cœur, le vœu ardent que fussent épargnés à l'Europe « de plus vastes ruines et des deuils plus nombreux, et qu'en particulier une si grande calamité fût épargnée à notre bien-aimé pays qui est aussi le vôtre ».

A ce message grave et paternel, M. Mussolini répondait le 30 du même mois.

Après avoir affirmé que l'histoire de l'Eglise n'a jamais accepté les formules de la paix pour la paix, de la paix « à tout prix », de la « paix sans justice », c'est-à-dire d'une paix qui dans des circonstances données pourrait compromettre irréparablement, pour le présent et pour l'avenir, les destinées du peuple italien, le chef du gouvernement concluait ainsi :

« Il est une seule chose dont je désire vous assurer, Très Saint-Père, c'est que si demain l'Italie doit entrer dans la lice, cela voudra dire de la manière la plus évidente pour tous, que notre honneur, nos intérêts et notre avenir nous imposeront absolument de le faire. »

Peu de jours après, le dimanche 5 mai, le Saint-Père se rendait à la basilique de Sainte-Marie de la Minerve, pour la célébration des fêtes en l'honneur de sainte Catherine de Sienne et de saint François d'Assise qu'il avait, le 18 juin de l'année précédente, proclamés patrons primaires de l'Italie. Dans le noble discours prononcé par Sa Sainteté en cette circonstance, en présence de la foule imposante qui remplissait l'antique église dominicaine, ne manqua pas l'allusion éloquente mais affligée à la paix du monde, et en particulier à la paix de l'Italie. « Cette heure, Fils très chers, s'écriait le Souverain Pontife, pour vous, pour tous, grands et petits, heureux et malheureux, pour les peuples du monde, pour l'Italie, est l'heure de la prière, de l'invocation du patronage et du secours des saints : pendant que l'ouragan de la guerre, surgi des profondeurs des passions et des égoïsmes humains, bouleverse de nobles nations dans des luttes déplorables, sur terre, sur mer et dans le ciel et gronde menaçant et ténébreux au delà des barrières des Alpes ; pendant que Dieu, le Seigneur du monde, dont dépendent les empires et qui, seul, est celui qui élève ou abaisse les trônes et rend vains les desseins des peuples, regarde ici-bas s'il se trouve un homme qui réfléchit sur tant de ruines et s'en afflige, et tend la main à la justice qui appelle la paix... Triomphez dans le monde, ô Dieu des armées ; et cette paix que votre cœur donne à l'Italie, cette paix que vous laissez à vos apôtres et que nous demandons pour tous les hommes, que cette paix revienne au milieu des peuples et de toutes les nations que l'oubli de votre amour a séparés, que la rancune empoisonne, que la vengeance embrase... »

### *Derniers épisodes.*

Le 10 mai 1940, les troupes allemandes franchissaient les frontières de la Belgique, de la Hollande et du Luxembourg.

Le lendemain matin, le nonce apostolique était reçu en audience par le ministre des Affaires étrangères d'Italie, qui lui dit, avec un air préoccupé : « Je ne puis rien vous dire et la situation peut changer d'un moment à l'autre. »

Le 12 mai, l'*Osservatore Romano* publiait les messages, envoyés deux jours auparavant, par le Saint-Père, aux souverains des trois pays victimes de l'agression : la Belgique, la Hollande et le Luxembourg (1).

Cette publication provoqua un très vif mécontentement dans les plus hautes sphères gouvernementales italiennes. On vit commencer, dans toute la péninsule, et se prolonger pendant quelque temps, des incidents regrettables contre les vendeurs et contre les lecteurs du journal du Vatican, incidents accompagnés également d'insultes adressées au Saint-Siège et au Saint-Père.

Ces manifestations, si profondément douloureuses qu'elles fussent pour le Souverain Pontife, ne pouvaient certainement l'amener à modifier en aucune façon la ligne de conduite qui lui était dictée par sa conscience de Pasteur universel.

Le 13 mai, l'ambassadeur Alfieri fut reçu par le

---

(1) Voici le texte de ces trois messages (*Osservatore Romano* du 12. 5. 40) :

1. *Sa Majesté le roi des Belges.*

Au moment où, pour la seconde fois, contre sa volonté et son droit, le peuple belge voit son territoire exposé aux cruautés de la guerre, profondément ému, Nous envoyons à Votre Majesté et à toute cette nation si aimée l'assurance de Notre paternelle affection ; et, en priant le Dieu tout-puissant, pour que cette dure épreuve s'achève par le rétablissement de la pleine liberté et de l'indépendance de la Belgique, Nous accordons de tout cœur à Votre Majesté et à son peuple Notre Bénédiction apostolique.

PIUS PP. XII.

2. *Sa Majesté la reine des Pays-Bas.*

Apprenant avec une vive émotion que les efforts de Votre Majesté pour la paix n'ont pu préserver son noble peuple de devenir, contrairement à sa volonté et à son droit, le théâtre d'une guerre, Nous supplions Dieu, arbitre suprême des destinées des nations, de hâter par son tout-puissant secours le rétablissement de la justice et de la liberté.

PIUS PP. XII.

3. *Son Altesse Royale la grande-duchesse de Luxembourg.*

En ce moment douloureux où le peuple du Luxembourg malgré son amour de la paix se trouve enveloppé dans la tourmente de la guerre, Nous Nous sentons plus proche de lui par le cœur, et en implorant de sa céleste Patronne aide et protection pour qu'il puisse vivre dans la liberté et dans l'indépendance, Nous accordons à Votre Altesse Royale et à ses fidèles sujets Notre Bénédiction apostolique.

PIUS PP. XII.

— Le 10 mai 1945, au 5e anniversaire de l'envoi des trois messages ci-dessus, S. S. Pie XII a adressé au prince régent de Belgique, à la reine de Hollande, à la grande-duchesse du Luxembourg, trois messages. (Voir les textes dans *D. C.*, t. XLII, col. 419). Le Pape y exprime sa joie de voir ces trois nations recouvrer leur liberté et leur indépendance.

Saint-Père en audience de congé, car il avait été nommé ambassadeur d'Italie à Berlin. Au cours de l'audience, ce diplomate osa faire observer à l'Auguste Pontife l'irritation causée au chef du gouvernement par ses récentes manifestations publiques. Mais Sa Sainteté, devant de pareilles remontrances, répondit avec sérénité qu'elle n'avait accompli que son devoir et qu'elle ne pouvait se sentir impressionnée par les réactions que cela avait provoquées ou pouvait provoquer par la suite. « Nous ne craignons même pas d'aller dans un camp de concentration », ajouta avec une tranquille fermeté l'Auguste Pontife.

Le 22 mai, M. Buffarini-Guidi, sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, disait au nonce que c'était chose désormais décidée que l'Italie entrerait en guerre.

« A un moment, comme le rapporte Mgr Borgongini-Duca, il m'a dit que le Saint-Siège a pris position contre toute l'Europe. Il a ajouté également que l'Italie entrerait en guerre dans une quinzaine de jours et que la guerre italienne serait courte, comme on voit clairement que la guerre allemande le serait aussi. »

Le comte Ciano, recevant Mgr Borgongini-Duca, le 28 du même mois, lui déclara aussi : « Il n'est plus question de mois, mais seulement de semaines et peut-être de jours. »

Le 10 juin, l'Italie déclarait la guerre à la France et à la Grande-Bretagne.

---

*A PROPOS DE L'ENSEIGNEMENT*

# Actes de l'épiscopat

## I. Discours de S. Em. le cardinal Liénart (24 juin 1945).

*La première Assemblée des catholiques de Lille depuis la fin de la guerre (plus de 20 000 personnes) s'est tenue en plein air, dans la banlieue de la ville, à La Madeleine. C'était, en quelque sorte, une réunion inaugurale de la nouvelle activité de la Fédération nationale catholique. Vice-président de l'Union catholique du diocèse et membre du Comité national de la F. N. C., M. Maurice Duhamel plaça cette manifestation sous le signe de la liberté reconquise. Puis M. Jean Le Cour Grandmaison, président national de la Fédération, exposa le rôle que les catholiques ont à jouer dans la restauration de la France : la seule garantie efficace de la liberté humaine, de la justice, le seul fondement stable des droits de l'homme, c'est le respect des droits de Dieu et la pratique de l'Evangile. Après que S. Em. le cardinal Liénart eut prononcé le très important discours reproduit ci-dessous (1), la foule acclama une motion qui résumait les consignes données :*

MESDAMES, MESSIEURS,

Je salue d'abord cette première Assemblée des catholiques de Lille après la guerre.

Nous avions besoin vraiment, après les années douloureuses de l'occupation étrangère, où les manifestations extérieures étaient interdites, de nous réunir pour reprendre conscience de notre force et la remettre résolument au service du pays. Aussi est-ce avec émotion que je contemple votre magnifique assistance et que je félicite les Unions paroissiales, la Ligue et les mouvements spécialisés d'Action catholique d'avoir répondu avec tant d'empressement, avec tant d'ardeur, à l'appel que leur avait adressé de ma part M. Maurice Duhamel, vice-président de notre Fédération diocésaine. Son effort a été couronné de succès ; nul d'entre vous ne regrettera, j'en suis sûr, d'avoir pris part à cette première Assemblée ; elle marquera une étape dans l'histoire de notre Action catholique.

En votre nom, je remercie M. Le Cour Grandmaison, président national de la Fédération, de nous avoir si bien exposé le rôle magnifique que les catholiques ont à jouer dans la restauration de la France. Un tel programme montre bien que nous ne sommes pas, comme on le dit, des « réactionnaires ». Nous osons regarder en face les réformes qu'il faut faire sur le plan familial, social, économique et civique. Non, nous ne voulons pas revenir au passé, mais aller de l'avant avec cet esprit de liberté que nous puisons dans notre christianisme, avec le double souci de sauvegarder toujours la dignité de la personne humaine, à laquelle rien ne doit porter atteinte, et de procurer le bien de la communauté nationale. Nous abordons l'avenir sans crainte. Nous allons travailler en Français et en chrétiens, afin que notre pays, qui veut revivre, dirige sa renaissance dans un sens qui lui permettre d'être durable et féconde.

On aurait pu craindre cependant, Mesdames et Messieurs, que les bonnes dispositions qui nous animent ne butent tout de suite sur une pierre d'achoppement. La question de l'enseignement libre s'est trouvée brutalement posée par la suppression brusque des subventions qui avaient été accordées ces dernières années. Du coup, la vie même des écoles libres se trouve menacée et nous sentons toute la gravité du péril. Alors, qu'allons-nous faire ? Déclarer la guerre scolaire ?... Non pas, nous ne voulons pas de la guerre, la France a trop besoin de paix ; nous voulons la paix scolaire. Capituler ?... Pas davantage. La liberté de l'enseignement est une cause qui nous est trop chère pour que nous puissions songer à l'abandonner. Nous voulons sauver les écoles libres ! (*Applaudissements.*)

Comment le ferons-nous ? C'est ce que je voudrais vous dire tandis que vous êtes ici rassemblés. Nous le ferons en cherchant la solution du problème avec un esprit de paix et de liberté, un esprit de justice sociale et un esprit familial, afin que triomphe la cause qui nous est chère et que nous n'abandonnerons jamais.

★ ★ ★

*Esprit de paix et de liberté d'abord.*

Il existe, en France, deux sortes d'écoles : l'école officielle et l'école libre. L'une apparaît comme l'école de l'Etat, l'autre comme l'école de l'Eglise. Si l'on s'en tient à cette considération superficielle, elles semblent se dresser l'une contre l'autre, et on accuse volontiers l'Eglise de prendre position contre l'Etat sur le terrain scolaire, en opposant école à école. Il n'est, hélas ! que trop vrai que, souvent dans le passé, de telles luttes se sont déchaînées et que, de part et d'autres, elles ont été vives. Mais, je vous en prie, ne nous en tenons pas à des apparences trompeuses, n'acceptons pas les problèmes mal posés. Allons davantage au fond des choses et posons-les bien.

Non, il n'y a pas d'antagonisme nécessaire entre l'école de l'Etat et l'école de l'Eglise. Elles sont faites pour s'entendre parce qu'au fond elles répondent toutes les deux, ayons le courage de le dire, à une pensée de liberté sur laquelle on peut se rejoindre. Faisons l'honneur à l'Etat français de croire que, s'il a fait des écoles neutres, ce n'est pas uniquement par inspiration anticléricale, mais parce qu'il a dû tenir compte d'un fait. La France est un pays d'opinions très diverses, devant lesquelles l'Etat a pris le parti de la neutralité. Il a fait son école avec une idée de respect à l'égard de la liberté de conscience de ceux qui ne croyaient pas. J'étais surpris parfois d'entendre dire par les partisans de l'école laïque cette parole qui me heurtait : « La laïcité, c'est la liberté. » Je l'ai comprise le jour où, me mettant pour ainsi dire, par charité, dans la peau d'un incroyant, je me suis dit : « Pour lui, c'est vrai ; la laïcité de l'école respecte sa liberté. » Je sais que ce que je vous dis là est hardi et vous étonne sans doute. Mais je voudrais que les adversaires de l'école libre raisonnent à notre égard avec le même souci de compréhension que j'apporte à raisonner à leur égard. Qu'ils nous fassent aussi l'honneur de croire que, si l'Eglise a fait des écoles libres, ce n'est pas par esprit d'opposition à celles de l'Etat, mais c'est aussi par un souci de liberté. (*Applaudissements.*) Il s'agit, pour nous aussi, d'offrir aux pères de famille l'éducation, non pas neutre, mais chrétienne, qu'ils désirent pour leurs enfants.

Plaçons-nous donc tous au point de vue de la liberté. Reconnaissons le droit qu'a le père de famille de choisir pour ses enfants, sous sa propre responsabilité, et selon sa conscience, l'école officielle ou l'école libre qui, toutes deux, sont légales en France. Au lieu de les opposer l'une à l'autre et de les dresser l'une contre l'autre, admettons qu'elles se complètent et qu'elles répondent chacune à des libertés différentes. Ne soyons pas « contre » l'école des autres, mais « pour » l'école de notre choix. L'usage de la liberté n'est possible, la paix scolaire ne s'épanouira que dans une atmosphère de tolérance mutuelle. Cessons donc de combattre l'école qui plaît à d'autres et consacrons nos efforts à soutenir celle qui nous plaît. (*Applaudissements.*)

C'est dans ce sens que s'est prononcée nettement l'Assemblée des cardinaux et archevêques de France dans sa déclaration de février dernier, dont je veux vous citer cette phrase : « Nous désirons ardemment la paix scolaire indispensable au bien du pays et à l'unité nationale. Nous souhaitons vivement qu'une entente complète existe entre tous ceux qui, prêtres et instituteurs, sont appelés à la belle mission de former l'âme des enfants de France. Trop longtemps on a opposé, au mépris de la charité, et souvent de la jus-

(1) D'après la *Semaine religieuse de Lille.* (8. 7. 45.)

tice, les éducateurs qu'aurait dû rapprocher leur commun dévouement à la même œuvre... » (1)

Voilà de quel esprit nous sommes. Il paraît nouveau ? Tant mieux ! Je vous demande à tous de vous en inspirer et d'avoir soin, chaque fois que vous aurez à traiter ce problème par la plume ou par la parole, d'éviter les attaques qui divisent ou qui blessent et de servir seulement la cause de la liberté de conscience, au nom de laquelle précisément nous réclamons pour l'école libre le droit de vivre. (*Applaudissements.*)

★ ★ ★

Nous poursuivons notre tâche dans un *esprit de justice sociale.*

C'est au nom de cette justice que nous réclamons l'aide de l'Etat : justice pour les instituteurs libres et pour les familles chrétiennes.

Les instituteurs libres exercent une profession qui mérite le respect. Ces hommes et ces femmes qui consacrent leur vie à l'éducation de la jeunesse et qui suppléent les parents dans la tâche délicate d'instruire et de former leurs enfants ont le droit, parce qu'ils exercent une noble fonction, de gagner leur vie et d'obtenir une rétribution honorable, aussi bien ceux de l'enseignement libre que ceux de l'enseignement officiel. (*Applaudissements.*)

Mais les ressources ne sont pas les mêmes. Tandis que les instituteurs officiels reçoivent leur traitement du budget fourni par tous les contribuables, y compris les catholiques, les instituteurs libres n'ont d'autres ressources que celles que la charité des fidèles s'impose par surcroît de leur donner. Longtemps nous avons porté seuls le fardeau et c'est une belle page de l'histoire de la charité catholique en France qu'ont écrite les bienfaiteurs de l'école chrétienne. Tout de même, il faut bien reconnaître que, malgré tant de générosité, nous n'arrivions guère à faire à nos instituteurs et à nos institutrices une situation en rapport avec leurs fonctions. Leur vie était modeste et, s'ils l'acceptaient quand même, c'est qu'ils y voyaient plus qu'un métier : une vocation ! (*Applaudissements.*)

Il est pourtant arrivé un moment où tout a paru craquer. C'était la guerre, les ressources étaient taries, les familles ne pouvaient guère aider, les bienfaiteurs étaient dispersés. Nous nous sommes alors tournés vers l'Etat pour lui demander de nous aider. De notre part, ce n'était pas une bassesse. Nous ne nous sommes pas fait « acheter », comme on a osé le dire. Nous avons eu seulement le sentiment très juste que, si nous voulions laisser nos écoles ouvertes, nous avions d'abord le devoir de payer nos instituteurs. C'est grâce aux subventions que nous avons pu tenir pendant la guerre.

Maintenant, leur suppression nous remet devant la même difficulté. C'est tout le problème de la vie de nos instituteurs qui est remis en cause, c'est le même souci de remplir à leur égard notre devoir de justice qui nous étreint. La situation s'est encore aggravée du fait que la vie est plus chère que jamais, que tous les salaires doivent être progressivement augmentés et que nos instituteurs, comme les autres, ont droit de réclamer des traitements en rapport avec le coût de la vie. Nous nous trouvons ainsi placés devant des chiffres qui deviennent prohibitifs. J'ai cité, voici quelques mois, le chiffre de 66 millions par an, comme la somme nécessaire pour payer un traitement convenable aux instituteurs et institutrices, dans le seul diocèse de Lille. Maintenant, pour suivre la progression des salaires, il en faudrait 80 ; combien en faudra-t-il l'an prochain ? Quand on arrive à de telles sommes, il faut se rendre à l'évidence : quelle que soit la générosité des catholiques de ce diocèse, les besoins dépassent les moyens. Nous ne trouverons pas de quoi payer dignement tous nos maîtres.

Que faire ? Fermer quelques écoles pour mieux rétribuer les autres ? Augmenter le prix de scolarité qu'on demande aux familles ? Alors, c'est la justice sociale à l'égard des familles qui va souffrir. Des parents me diront : « Si vous fermez notre école, vous nous privez du moyen et du droit de choisir pour nos enfants l'école chrétienne que nous voulons. » Et si nous augmentons les scolarités, ce sont les familles pauvres qui seront privées de leur liberté de choisir. Pourtant, ils ont aussi des droits, les parents pauvres ! (*Applaudissements.*)

Comme elle paraît mesquine, devant de si graves problèmes, la fameuse formule qu'on nous oppose si souvent : « Celui qui veut la liberté, la paye. » Eh bien non, la liberté ne se paye pas. Il serait odieux qu'elle soit le seul privilège des riches et que les pauvres n'en puissent jouir comme les autres. La liberté ne se paye pas, elle se donne, et c'est même le premier devoir d'un Etat soucieux de justice sociale que d'en assurer la jouissance à tous les citoyens, et surtout aux plus faibles.

C'est pourquoi nous réclamons l'aide de l'Etat. C'est parce que nous ne pouvons plus seuls, soit donner à nos instituteurs le traitement convenable, soit assurer aux familles chrétiennes les écoles de leur choix en maintenant nos écoles ouvertes et accessibles à tous, que nous dirons à l'Etat : « Dans un esprit de vraie justice et de véritable égalité, le budget de l'Education nationale, alimenté par tous les contribuables, ne pourrait-il, sans causer de préjudice à l'école officielle, faire une part à l'école libre qui, elle aussi, travaille à l'éducation de la jeunesse française ? »

Voilà le langage que nous tenons. Il mérite d'être entendu, et nous ne désespérons nullement d'obtenir qu'un nouveau statut de l'enseignement ne rende effective la liberté de l'enseignement inscrite dans nos lois, en lui garantissant les moyens de vivre.

★ ★ ★

Enfin, nous voulons résoudre le problème dans un *esprit familial.*

La question de l'enseignement, nous l'avons dit, regarde en premier lieu les familles. C'est pour elles que les écoles sont faites, pourquoi ne leur donnerions-nous pas une part plus large et plus active dans l'organisation et dans la protection de l'enseignement libre ? Justement, l'Association des parents d'élèves de l'enseignement libre (A. P. E. L.) nous demande de nous engager dans cette voie, et je me déclare tout disposé à répondre à ses désirs dans le diocèse de Lille.

Volontiers, j'envisage la création d'un Comité diocésain ou départemental, où seraient représentés les familles, les instituteurs et la direction diocésaine de l'enseignement, et qui s'occuperait de prendre en main la cause de l'enseignement libre.

J'approuverai volontiers aussi que ce Comité suscite la création, auprès de chaque école, d'un Comité semblable formé, lui aussi, de parents d'élèves, des instituteurs et du curé, afin que, d'un commun accord, on envisage tout ce qui pourra être fait pour le maintien de l'école et pour sa prospérité. Nous donnerons ainsi à nos écoles un véritable caractère familial qui, mieux que tout le reste, manifestera qu'elles sont moins les écoles de l'Eglise que les écoles des familles chrétiennes, auxquelles l'Eglise, par ses instituteurs et par son clergé, offre simplement le moyen efficace d'user de leur liberté. (*Applaudissements.*)

C'est la première fois que je parle de ce projet. Mais qui sait ? Peut-être que, quand sera débattu le nouveau statut de l'enseignement et que se posera la question de savoir sous quelle forme les pouvoirs publics peuvent aider l'école libre afin que la liberté de conscience, incluse dans la liberté de l'enseignement, ne meure pas en France faute d'argent, la voix des pères et des mères de famille sera mieux écoutée que celle des évêques. On verra mieux que l'Eglise ne demande rien pour elle-même, mais pour les familles, quand ce seront les familles elles-mêmes qui feront valoir leurs droits.

Voilà mon plan. Vous plaît-il ? (*Applaudissements. Oui, oui.*)

Il est pacifique. Tant mieux ! Nous voulons la paix.

Il est juste. Tant mieux ! J'espère qu'il trouvera bon accueil auprès de tous ceux qui ont l'esprit de justice.

Il est familial. Tant mieux ! J'espère qu'il plaira à tous ceux qui comprennent la part importante que la famille doit prendre à la renaissance française.

★ ★ ★

Mais alors, il y aura deux jeunesses ? Pourquoi pas ? Pourquoi voudrait-on qu'il n'y en ait qu'une ? Nous ne sommes pas « totalitaires ». Dans un pays libre comme le nôtre, il y a place pour la diversité. L'apport des différentes familles spirituelles qui le composent contribue à l'enrichir. On amoindrirait sa richesse en voulant tout réduire à l'unité. Syndicat unique, école unique, tel n'est pas notre idéal, car c'est à l'opposé du génie français, épris de liberté. Bien sûr, deux jeunesses qui seraient dressées l'une contre l'autre seraient un danger pour la France. Mais, dans un véritable climat de liberté, pourquoi ne pourrait-on pas voir plusieurs jeunesses qui, dans le respect mutuel, gardant chacune leur idéal, rivaliseraient de dévouement pour le bien commun de la patrie ? De telles jeunesses, loin de livrer la France aux discordes, contribueraient à rendre son essor plus riche et plus beau. C'est pourquoi nous avons toujours eu pour principe : unité ? non, union ? oui. C'est la solution chrétienne parce qu'elle se fonde sur la charité, la justice et la

(1) Cf. *D. C.*, t. XLII, col. 228.

liberté, mais c'est aussi la solution la plus française. C'est pourquoi nous l'appelons de tous nos vœux et, si vous le voulez bien, vous et moi, nous nous engageons à travailler de toutes nos forces à la faire triompher chez nous.

## 2. Lettre ouverte de S. Exc. Mgr Cazaux à MM. les présidents et membres des Comités de libération de la Vendée (22 juin 1945) (1).

Mesdames, Messieurs,

Je considère comme un grave devoir de ma charge pastorale de vous faire connaître mon sentiment sur le vote émis récemment par les Comités de libération de la Vendée.

Dans leur réunion du 21 juin, les Comités de libération de la Vendée ont procédé à la rédaction du cahier destiné à être présenté aux Etats généraux de la Renaissance française.

Entre autres vœux, le cahier départemental, qui est censé résumer les cahiers communaux et, par conséquent, exprimer la volonté de la population vendéenne, demande « la nationalisation et la fusion de l'école publique et de l'école libre par la réquisition des locaux et l'intégration du personnel qualifié », c'est-à-dire, pour parler clair, la suppression de l'enseignement libre.

Commis de par Dieu à la garde d'un diocèse dont je connais la pensée et les sentiments, je proteste avec la dernière énergie contre une motion aussi évidemment contraire à la liberté de pensée, à la justice, à la simple vérité.

Contraire à la liberté de pensée, dont la liberté de l'enseignement est une des formes essentielles.

Contraire à la justice. Car elle tend à priver les parents chrétiens de l'exercice d'un droit sacré.

Contraire à la vérité. Car elle n'exprime pas la volonté de la population vendéenne dans sa très grande majorité.

La France vient d'être délivrée du joug du totalitarisme germain. Le moment serait mal venu pour essayer de lui en substituer un autre.

Nous ne contestons pas, nous, catholiques, à ceux qui ne partagent pas notre foi, la faculté de faire élever leurs enfants dans des écoles où l'on ne parle pas de Dieu. Mais nous revendiquons avec force pour les parents chrétiens la liberté de confier leurs enfants à des maîtres capables de les initier aux devoirs et aux joies de la vie chrétienne. Cette liberté n'est que la consécration d'un droit inviolable. Et ce droit est inviolable parce qu'il se fonde sur un devoir auquel les parents ne sauraient se dérober.

Ces exigences seraient celles d'une minorité, elles mériteraient déjà le respect. Mais elles correspondent en Vendée aux désirs, aux convictions, à la volonté de l'immense majorité de la population. Et je ne vois pas en vertu de quel principe on pourrait se refuser à y faire droit.

Aussi bien ce qu'il y a de plus inadmissible dans la motion des Comités de libération, c'est la prétention de représenter l'opinion de la Vendée. Il y a là — vous voudrez bien me pardonner le mot, je n'écris pas pour vous offenser, mais l'affaire est trop grave et je vous dois, je dois à mes fidèles toute ma pensée, — il y a là un véritable outrage à la volonté populaire.

La volonté de la Vendée, elle s'est exprimée dans les résultats du referendum en faveur de l'enseignement libre. Ce referendum a groupé 148 000 voix, soit les 70 pour 100 des électeurs présents, ou les 80 pour 100 des votants du 29 avril dernier.

La volonté de la Vendée, elle s'exprime mieux encore par cette floraison d'écoles libres construites au prix des sacrifices les plus lourds et auxquelles les familles confient plus des deux tiers de leurs enfants.

Il y a en Vendée des paroisses où il n'y a que des écoles chrétiennes, des cantons entiers où la presque totalité des enfants fréquente l'école chrétienne. Que voulez-vous à ces cantons ? Que voulez-vous à ces paroisses ? Que voulez-vous à ces familles ? Les priver des institutions qu'elles ont payées très cher et qui n'ont jamais travaillé que dans la paix et pour le plus grand bien de nos enfants ?

Je préfère vous en avertir. Pour vous en empêcher, vous trouveriez une population tout entière debout pour la défense de ses droits et, avec elle, un évêque qui n'est pas d'humeur à trahir les devoirs de sa charge.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Luçon, le 22 juin 1945.

† Antoine-Marie Cazaux,
*évêque de Luçon.*

(1) Le texte de cette lettre a paru dans la *Semaine catholique du diocèse de Luçon* (30. 6. 45). Un tirage à part en a été fait : s'adresser à M. le chancelier de l'évêché.

## 3. Déclaration de S. Exc. Mgr Griffin archevêque de Westminster.

Depuis 1902, date de la loi de pacification scolaire, les écoles libres anglaises participent largement au budget général de l'Etat et à celui des autorités scolaires locales (ainsi les traitements et les retraites des professeurs des écoles libres sont entièrement à la charge de l'Etat). La récente loi scolaire anglaise (du 3 août 1944) ainsi que les reconstructions de l'après-guerre imposent aux établissements libres des charges nouvelles et très lourdes. C'est pourquoi, à l'occasion de cette loi, les catholiques anglais ont réclamé pour leurs écoles, d'abord l'égalité financière totale avec les écoles officielles, spécialement en ce qui concerne les frais de construction ou de reconstruction des bâtiments scolaires et la fondation de nouvelles écoles, et ensuite le maintien en plénitude de leur droit de choisir les professeurs de leurs écoles. Sur ce second point, un accord a été obtenu (cf. art. 24 de la loi du 3 août 1944). En ce qui concerne l'égalité financière, une entente est intervenue qui accorde aux écoles libres la prise en charge par l'Etat de 50 % des frais de construction et d'entretien des bâtiments. De plus, un emprunt d'Etat, à taux très avantageux, sera consenti pour le restant des sommes à engager (cf. art. 102, 103, 104, 106 de la loi du 3 août 1944, *D. C.*, t. XLII, col. 494). A ce sujet, S. Exc. Mgr Griffin, archevêque de Westminster, a remercié le ministère de l'Education et les parlementaires britanniques, dans une déclaration publiée par la presse (21 avril 1944) (1). Les catholiques n'ont pas obtenu pleine justice, mais le « Board of Education » a fait un grand pas vers eux ; les catholiques n'abandonnent pas le contrôle de leurs écoles ni la nomination des professeurs.

Nous n'avons pas reçu justice et nos demandes n'ont pas été entièrement exaucées, mais si vous étudiez le statut modifié, vous verrez que l'administration a fait un chemin considérable pour accepter nombre de points que nous avions signalés.

Je tiens à exprimer publiquement notre reconnaissance aux membres du Parlement de toutes nuances politiques ou religieuses pour la patience et la sympathie qu'ils ont montrées en écoutant nos réclamations.

La hiérarchie, les prêtres et notre peuple ont inlassablement exprimé nos justes demandes et exposé notre cas aux députés.

Il en est résulté que jamais dans l'histoire des débats sur l'éducation à la Chambre et ailleurs nous n'avons été écoutés avec plus de sympathie.

Nos députés catholiques se sont constamment rencontrés en Comités de travail avec moi-même et mes confrères de la hiérarchie et avec les membres du « Conseil catholique de l'Education » ; ils ont fait de leur mieux pour obtenir justice pour nos écoles.

Nous sommes également profondément reconnaissants aux députés non catholiques qui ont parlé pour nous et qui ont gagné l'appui d'autres députés. Mes rencontres avec eux m'ont fait comprendre combien ils réalisent notre position et combien profondément ils ont à cœur de nous éviter une charge intolérable.

Nous avons demandé et nous demanderons toujours la simple justice, c'est-à-dire que tous les frais de nos écoles, y compris l'aménagement de nouvelles écoles, soient à la charge des fonds publics et nous désirons fort que nos écoles soient incluses dans le plan national. Il s'en faut que ces demandes aient été satisfaites, mais nous continuerons à les présenter.

Une des plus importantes modifications à la loi a porté sur l'article 8 dans lequel les droits des parents sont reconnus et l'on nous a assuré que d'autres modi-

(1) Cf. *Documents pédagogiques.* Editions Spes.

fications relatives à ces droits seraient étudiées d'ici à ce que la loi revienne en examen.

Laissez-moi maintenant examiner les arrangements financiers arrêtés par la loi.

Désormais, les directeurs de nos écoles ne sont plus financièrement responsables des réparations aux terrains de jeux et à l'intérieur des bâtiments scolaires. La responsabilité des directeurs est limitée aux réparations extérieures, pour lesquelles ils toucheront, en vertu de l'article 96, une subvention ministérielle de 50 %.

Les autorités scolaires locales auront à assumer les frais d'installation et d'entretien des terrains scolaires de jeux, les frais d'installation et d'équipement des cantines scolaires, les frais de transport de nos enfants.

Les directeurs des « écoles aidées » (1) toucheront 50 % des frais de transformation des bâtiments scolaires et ces subventions pourront s'appliquer dans le cas de transfert d'école, lorsque l'ancien emplacement ne convient pas et qu'il s'est produit un déplacement de population ou une évacuation de quartiers, que ce soit sous l'impulsion de la direction des services d'urbanisme ou même lorsqu'on considère qu'une nouvelle école remplace une école existante. En outre, l'article 97 sera applicable pour des parties déterminées d'une école.

Pour les écoles placées sous le régime des « Special Agrement Schools », la loi de 1936 est remise en vigueur (2). Nous pourrons recevoir des subventions pour celles de ces écoles pour lesquelles des demandes avaient été formulées avant la guerre.

En ce qui concerne nos écoles secondaires actuelles, les directeurs ont la possibilité de les faire passer sous le régime des « écoles aidées » et ils y trouveront des avantages financiers considérables.

Nous nous rendons bien compte que nous aurons encore à trouver de grosses sommes d'argent pour subvenir au coût de reconstruction de nos « écoles aidées » et pour construire et adapter nos écoles du degré primaire supérieur et nos écoles placées sous le régime des « Special Agrement Schools ». Nous n'avons pu obtenir qu'une subvention de 50 % au lieu de 75 % pour les écoles aidées, mais on nous a offert en compensation des prêts sur l'Etat à un taux spécial pour les sommes nécessaires à la construction et aux réparations de nos « écoles aidées » et de nos écoles placées sous le régime des « Special Agrement Schools ». Ces emprunts seront possibles pour couvrir les frais imposés par la réalisation du plan scolaire, pour obtenir un agrément spécial, comme également pour construire une école substituée selon les dispositions de l'article 15 ou de l'article 97.

Les conditions auxquelles on nous consentira ces prêts seront soumises à des règlements spéciaux. Le ministère de l'Education m'a assuré que l'on nous consultera quand le moment sera venu d'en fixer les termes.

Je crois devoir dire que le « Board of Education » comprend que nous ne sommes pas disposés à lâcher nos écoles, ni à consentir qu'elles deviennent des « écoles contrôlées » (3).

Je dois également ajouter que, quant aux « écoles aidées », il en est de même. Nous n'abandonnerons ni le contrôle de nos écoles ni la nomination des professeurs.

Je résume. Nous n'avons pas obtenu justice, nos demandes entières n'ont pas reçu satisfaction, mais si l'on étudie la loi modifiée, on estimera que l'administration a franchi un chemin considérable pour aller au-devant de nos demandes.

J'espère que pendant la période qui nous sépare de la dernière lecture un effort sera fait pour fixer nos responsabilités financières d'après les chiffres fournis par le « Board of Education », basés sur une augmentation du prix de construction qui ne dépassera pas de 35 % ceux de 1939 et que la question d'une subvention aux nouvelles écoles sera prise en considération.

---

(1) Les traitements et les retraites des maîtres de ces écoles sont payés par l'Etat ou par les autorités locales, depuis la loi de 1902.

(2) Dans ces écoles, les autorités scolaires locales pouvaient financer jusqu'à 75 % des frais de bâtiments rendus nécessaires pour organiser des cours supérieurs au degré primaire élémentaire (prolongation de scolarité).

(3) Dans ces écoles, l'Etat prend tous les frais à sa charge : maîtres, bâtiments, entretien, etc. Mais les autorités scolaires locales peuvent nommer et renvoyer les professeurs. Les administrateurs de l'école sont consultés sur le choix du maître principal et se réservent la nomination des professeurs de religion. Le Conseil de l'école comprend un tiers d'administrateurs désignés par les autorités scolaires locales. La hiérarchie catholique a refusé de placer ses écoles sous ce régime.

NEUTRALITÉ SCOLAIRE

# Défense de l'école publique

*Sous ces titres a paru dans* le Bulletin officiel du ministère de l'Education nationale, 21. 6. 45, p. 2 385-2 386, *une circulaire (Direction générale de l'Enseignement) adressée aux recteurs, aux inspecteurs d'Académie, aux commissaires de la République (pour information) et aux préfets, datée du* 6 *juin* 1945. *Nous la reproduisons ci-après :*

Il est arrivé trop souvent dans le passé que l'école publique ait été l'objet d'attaques aussi violentes qu'injustes, de préjugés d'autant plus tenaces qu'ils prenaient racine dans les susceptibilités du sentiment religieux artificiellement alarmé. Trop souvent on a voulu peser sur la conscience des parents, on les a effrayés de leurs prétendues responsabilités, on les a persuadés même qu'ils mettaient en péril l'âme de leurs enfants en les confiant à l'école publique. Ces accusations ont été ressenties avec amertume par l'ensemble du corps des instituteurs, qui a donné tant de preuves de sa tolérance et de son respect de la neutralité ; bien plus, elles ont contribué à entretenir ces divisions et ces méfiances, dont la France d'avant 1939 a tant souffert.

Mais l'occupation étrangère, la lutte clandestine entreprise contre l'ennemi par la résistance ont groupé dans la même foi et dans le même effort toutes les familles spirituelles de la France et ont véritablement retrempé l'âme nationale. Une union véritable est née dans les années de malheur ; elle doit se consolider dans la victoire. Que cet espoir d'une union véritable soit légitime, de nombreux indices l'attestent chaque jour. Le plus significatif d'entre eux est assurément la déclaration officieuse faite spontanément par les cardinaux et archevêques de France, le 28 février 1945, au sujet de la liberté d'enseignement et par laquelle ils reconnaissent comme légitime l'œuvre entreprise par l'école publique [cf. *D. C.*, t. XLII, col. 228] :

« ... Nous désirons ardemment la paix scolaire, indispensable au bien du pays et à l'unité nationale. Nous souhaitons vivement qu'une entente complète existe entre tous ceux qui, prêtres et instituteurs, sont appelés à la belle mission de former l'âme des enfants de France. Trop longtemps on a opposé, au mépris de la charité et souvent de la justice, les éducateurs qu'aurait dû rapprocher leur commun dévouement à la même œuvre », et, plus loin, à propos de la mission de l'Etat, ils reconnaissent que ses écoles sont « ouvertes à tous et respectueuses des convictions de tous ».

Je vous demande de vous pénétrer de l'importance de ces paroles, de les faire connaître à MM. les inspecteurs primaires, aux instituteurs et aux institutrices. Elles établissent implicitement que les familles catholiques peuvent confier leurs enfants à l'école publique. Les cardinaux et archevêques de France, en faisant ainsi confiance à l'une des institutions essentielles de la République, ont contribué de façon considérable à la pacification des esprits et au rétablissement de l'unité nationale.

Si désormais des attaques contre l'école publique venaient à se produire, elles ne pourraient émaner que de groupements ou d'individus non qualifiés, emportés par leurs passions partisanes et que leurs chefs légitimes n'hésiteraient pas, le cas échéant, à désavouer. Je vous demanderais donc de me signaler aussitôt toute manifestation de cet ordre qui parviendrait à votre connaissance. Il convient, en effet, que l'Etat et les autorités religieuses collaborent pour détruire tout germe de division entre Français.

Vous voudrez bien, à cette occasion, rappeler aux maîtres intéressés que l'école publique ne peut légitimement prétendre au beau titre d'école nationale que si elle accueille avec la même bienveillance, la même affection et le même tact les jeunes Français de toute origine, incroyants ou croyants, et qu'ils soient de confession catholique, protestante, israélite ou musulmane. L'école doit être l'image même de la nation, diverse et une, où tous les citoyens jouissent des mêmes droits, sont soumis aux mêmes devoirs.

Rien, en particulier, ne doit être fait ou dit qui puisse, si légèrement que ce soit, blesser les sentiments religieux de l'enfant. Nos maîtres sont trop pénétrés de leurs obligations pour, au cours de la classe, mêler à leur enseignement des propos contraires à la neutralité qu'ils doivent respecter, à la tolérance qui doit les inspirer. Ils ont présente à l'esprit la célèbre déclaration de Jules Ferry au Sénat, le 31 mai 1883 : « Le gouvernement veillera à ce qu'il ne tombe pas des lèvres de l'instituteur, à ce qu'il ne se manifeste sous aucune forme dans son enseignement une attaque

directe ou indirecte aux croyances de l'enfant et... à la conscience de l'enfant, la plus vénérable de toutes les consciences. » Ils se gardent de manifester, par leur seule attitude ou dans leurs regards, qu'ils puissent désapprouver les convictions religieuses d'un de leurs jeunes élèves ou qu'ils puissent en sourire. Ils font davantage : ils facilitent à leurs élèves, dans le plein respect des règlements, l'assistance aux cours donnés par les ministres du culte ou la participation à des cérémonies ou à des solennités que leur confession leur impose.

Lorsque les familles seront, mieux qu'aujourd'hui, persuadées que les croyances auxquelles elles restent attachées et qu'elles veulent transmettre à leurs enfants, non seulement ne trouvent pas à l'école publique une atmosphère hostile, mais que, respectées en toute compréhension et en toute sympathie, elles peuvent s'y épanouir librement, notre population scolaire tendra peu à peu à rassembler la presque totalité des enfants du pays.

## QUELQUES COLLECTIONS

### 1. « La Clarté-Dieu ».

Cette collection, dont le titre évoque le souvenir d'un antique monastère de Citeaux (1240), en Touraine, vise, dans les monographies qu'elle publie, à faire comprendre au public les formes et les institutions liturgiques, à donner une idée exacte des idées, des gestes et des textes où s'exprime la prière de l'Eglise. La collection est dirigée par les RR. PP. Duployé et Roguet. Parmi ses dernières publications, mentionnons :

— *Le mystère de la famille et de l'amour*, par J.-G. Gourbillon, O. P. (nº XVII). — Vol. de 46 p., franco 17 fr. 50, Editions du Cerf.

L'auteur cherche à montrer à quel point la religion chrétienne est vraiment et essentiellement la religion de la famille : famille divine et famille humaine ; elle est la religion de la charité, de l'amour, et la tendresse du Christ et de l'Eglise est le modèle d'affection conjugale chrétienne. A conseiller à tous les époux chrétiens.

— *Pour un renouveau paroissial*, par S. Exc. Mgr L.-A. Terrier, aujourd'hui évêque de Bayonne (nº XVI de la collection « La Clarté-Dieu »). — Un vol. de 140 pages, 30 francs (années 1942-1943), Editions de l'Abeille, Lyon.

Reproduit trois lettres pastorales de Mgr Terrier, alors évêque de Tarentaise. La première est consacrée au dimanche chrétien (ses ennemis, sa profanation, les moyens d'en rétablir l'observation). La seconde parle de la paroisse dans le passé, de nos paroisses d'aujourd'hui, de tout ce qui peut renouveler la paroisse (le prêtre, les activités communautaires, l'Action catholique, etc.). La troisième s'occupe de ce fait qu'il y a dans les paroisses beaucoup moins d'hommes que de femmes à pratiquer la vie chrétienne : il faut que le prêtre en sache les causes et qu'il s'occupe de redresser cette situation très inquiétante. Ce livre s'adresse spécialement aux prêtres curés.

— *Clarté, paix et joie. Les beaux noms des monastères de Cîteaux en France*, par F. Marie-Anselme Dimier (nº XV). — Vol. de 64 pages, 15 francs, Editions de l'Abeille, Lyon.

Excellente monographie solidement documentée, sur les vocables (formules latine et française) des monastères de Cîteaux en France. Les raisons du choix de ces vocables sont diverses : le lieu, le fondateur, Notre-Dame à laquelle tous les monastères cisterciens sont dédiés, etc. Mais ces vocables sont des noms de clarté, de lumière, de paix, de joie, de grâce, d'espérance, tous très évocateurs pour l'âme religieuse.

— *Conditions d'une renaissance liturgique populaire*, par le R. P. Paul Doncœur, S. J. (nº XIV). — Vol. de 54 pages, 13 francs, Editions de l'Abeille, Lyon, 1944.

La liturgie est l'acte de toute la communauté, elle est vie communautaire : d'abord, connaître les possibilités et les goûts du peuple plus ou moins déchristianisé pour ne pas lui imposer des comportements liturgiques qui vont le rebuter ou rendre la liturgie intelligible, car celle-ci est totalement étrangère à sa pensée et à sa sensibilité ; on devra donc, estime le R. P. Doncœur, la simplifier, pour en faire cette liturgie missionnaire d'un immense catéchuménat.

### 2. La collection « Bâtir ».

L'ordre social ne peut être solidement établi que sur la famille : c'est en elle que toute communauté nationale plonge ses racines et puise toute sa sève. La famille, avec la structure essentielle de ses lois immuables, de ses droits absolus, de son existence antérieure à celle de l'Etat, de sa mission intégralement humaine, doit être considérée par l'Etat comme un organisme autonome, complet dans son ordre et transcendant aux fins temporelles du corps social. La nation et la famille doivent se prêter un mutuel appui en se dévouant à la même mission : le service de la personne humaine pour la réalisation de sa destinée éternelle.

Aussi, la collection « Bâtir », qui est une collection d'études pour la restauration de la société chrétienne, a tout naturellement consacré « au problème de la famille » les sept ouvrages qui forment la première série de ses publications. Tous sont dus à des spécialistes. Le chanoine J. Dermine, directeur général des œuvres du diocèse de Cambrai, étudie la famille au service de la personne et montre que la mission de la famille est de *faire l'homme*. Successivement, d'autres auteurs, MM. Hoyois, Raymackers, Piret, les RR. PP. Muller, Fallon, de Soignie, Jésuites, s'occupent de la famille en rapport de la *profession*, des *problèmes économiques*, du *patrimoine*, de la *société*, de la *population*, de l'*éducation*, mettant en relief dans tous ces domaines, les principaux enseignements de la doctrine chrétienne.

On ne peut que recommander très spécialement aux pères de famille, aux militants d'Action catholique, aux directeurs de mouvements de jeunesse, ces sept brochures d'au moins 64 pages, éditées à Tournai (Casterman). Elles ont été écrites pour les Belges, donc en tenant compte de la législation de ce pays, qu'elles exposent, expliquent et voudraient améliorer sur certains points.

### 3. Les éditions « Sam ».

Les Editions Sam (Société des auxiliaires des Missions, à Lille) ont fait paraître les intéressants opuscules suivants :

— *Paul Claudel missionnaire*, par Georges Dumont et Bernard Amoudru, 48 pages, franco 9 francs.

Après une courte biographie, on y trouve exposée la conception chrétienne que Claudel se fait du monde, son humanisme, quelques textes choisis.

— *Pearl Buck et la Chine*, par Léon Pardoen, 36 pages, franco 8 francs.

Texte d'une conférence donnée à l'Université catholique de Lille. Dans l'œuvre littéraire chinoise de Mme Pearl Buck on reconnaît la Chine aimée et comprise. Cependant protestante, plus ou moins agnostique, Mme Buck nous décrit une Chine matérialiste, superstitieuse, plutôt que religieuse. C'est une déficience regrettable dans une belle œuvre.

— *Louis Bertrand devant l'Islam*, par Bernard Amoudru, 32 pages, franco 9 francs.

Dans l'introduction à cette brochure, M. Paul Catrice souligne que certaines positions intellectuelles ou sentimentales de M. Louis Bertrand, latin d'Afrique, maurassien, amateur d'un catholicisme « qui est surtout une religion d'ordre et de discipline », islamophobe et raciste, heurtent souvent les véritables *conceptions chrétiennes*. Analysant les principaux livres de M. Louis Bertrand, M. Amoudru expose la grandeur et aussi la secrète misère de la pensée de cet écrivain qui n'a guère que sarcasmes et mépris pour l'Orient actuel et ne peut saisir la catholicité de l'Eglise.

— *Pour que notre Eglise soit vraiment universelle*, il faut, montre le R. P. Camille Graff, S. J., dans la brochure de ce titre (franco 6 francs), collection « Catholicité », que le missionnaire évite le nationalisme missionnaire, la conception du missionnaire « broussard », qu'il s'occupe de recrutement, de la formation complète, de l'emploi du clergé indigène. La Société des Auxiliaires des Missions (S. A. M.), fondée en Belgique selon l'esprit du R. P. Lebbe, missionnaire en Chine, réalise cet esprit missionnaire.

— *Pourquoi tous les catholiques doivent être missionnaires ?* Le chanoine P. Glorieux nous l'indique dans une brochure, 6 francs franco, de la collection « Catholicité ». Il y a plus d'un milliard et demi de non-chrétiens. L'Eglise impose à tous ses enfants le devoir missionnaire : c'est un devoir de justice, de charité, de religion.

# Les Pays-Bas sous la domination allemande

## I. — Le régime sous l'occupation (1).

Dès l'entrée des troupes allemandes, les Pays-Bas furent soumis à un gouvernement civil allemand. En effet, les nazis considéraient les Hollandais comme une population de race germanique (2). Seyss-Inquart, qui, comme ministre de Schuschnigg, avait été l'instrument de Hitler lors de l'annexion de l'Autriche, fut nommé Reichskommissar. Les anciens départements ministériels subsistèrent sans titulaires. Des nazis venus d'Allemagne comme adjoints de Seyss-Inquart exercèrent en fait les fonctions de ministres, chacun étant chargé d'un des quatre départements (Sécurité publique, Economie et Finances, Administration et Justice, Propagande).

Pour introduire aux Pays-Bas l'idéologie nazie, les Allemands se servirent du parti pro-nazi d'Anton Mussert, la Nationaal Socialistische Beweging (3), qui devint à partir de juillet 1941 la seule organisation politique autorisée en Hollande. Les nazis la complétèrent par deux autres organismes :

1° Un rassemblement de jeunesse, le Nederlandsche Jeugd Storm, qui tenta d'absorber les anciennes formations de Scouts, interdites par les Allemands.

2° Un front social du travail organisé sur le modèle de l'Arbeitsfront du Dr Ley, et destiné à encadrer les travailleurs dans les usines et à remplacer les anciennes organisations syndicales dissoutes, et notamment les puissants Syndicats catholiques et protestants.

Toutes ces organisations avaient été placées sous la direction de Mussert, qui avait reçu de Hitler, le 13 décembre 1942, le titre de « Führer du peuple hollandais ». Malgré les efforts déployés, elles ne réussirent jamais à attirer que quelque 10 pour 100 des Hollandais. Les Allemands, qui avaient essayé d'abord de laisser en place les anciens cadres administratifs, avaient commencé ensuite à les remplacer par des hommes du parti de Mussert.

Comme contribution à leur effort militaire, les Allemands avaient organisé la Légion de l'Est, destinée à la croisade antibolchevique, le Landstorm, sorte de milice pour la défense du territoire, et une formation de Waffen S. S.

Le général Seyffardt, qu'ils avaient chargé de ce travail, fut tué par des patriotes en février 1943. Quelques milliers de volontaires seulement se présentèrent.

## II
## Echec des tentatives de germanisation.

Les Hollandais devaient contribuer aussi à l'effort de guerre allemand dans le domaine du travail. Mais, pour échapper à la réquisition de la main-d'œuvre, ils furent nombreux à vivre dans la clandestinité, en *plongée*, selon leur propre expression.

Lorsque la guerre s'étendit au territoire hollandais, les Allemands procédèrent sur place à la réquisition de la population masculine pour les travaux de fortifications. A Hengelo, par exemple, 5 000 hommes de 16 à 60 ans furent requis pour creuser des tranchées entre Deventer et Meppel. A Deventer même, 2 800 hommes et à Zwolle 480 hommes furent mobilisés. Plusieurs bourgmestres ayant refusé de désigner des hommes de leur village pour effectuer les travaux de défense, furent contraints de manier eux-mêmes la pelle et la pioche.

Dans les territoires qui restaient occupés après les opérations de septembre 1944, les rafles se multiplièrent. Il y en eut à Delft, Rotterdam, La Haye, Leyde, et dans de nombreuses autres localités. Le 14 décembre 1944, une ordonnance de Liese, député général pour l'effort de guerre total, rendit obligatoire l'enregistrement de tous les hommes de 16 à 40 ans (1). Mais les neuf dixièmes des Hollandais se sont dérobés à cette obligation. Au début de 1945, les Allemands requirent une centaine de milliers d'hommes à Amsterdam, Rotterdam et Dordrecht pour construire des fortifications en Hollande et sur le Rhin, face à l'armée française.

La résistance à la déportation et au travail obligatoire n'est qu'une des formes de l'opposition. Toutes les classes de la société ont pris part à la lutte. Les ouvriers syndiqués ont refusé d'adhérer au nouveau « Front du travail ». Les dirigeants ouvriers avaient envoyé à tous les anciens membres une carte imprimée déclarant que le soussigné donnait sa démission du Syndicat à dater du jour où il serait incorporé dans la nouvelle organisation. Dans un Syndicat catholique de 36 000 membres, 60 seulement n'ont pas suivi le mot d'ordre. Une première grève générale éclata en Hollande du Nord en février 1941 : les Allemands avaient pour la première fois procédé à des arrestations en masse de juifs dans les rues d'Amsterdam (2). La foule s'assembla pour empêcher de nouvelles arrestations, des milliers d'hommes et de femmes manifestèrent. Les troubles s'étendirent à toute la Hollande. A Amsterdam, Hilversum, Haarlem et Zaandam la grève fut générale. Pour la briser, les Allemands proclamèrent la loi martiale et exécutèrent un certain nombre de Hollandais.

Le 29 avril 1943, le général Christiansen, commandant des troupes d'occupation en Hollande, ordonna l'internement en Allemagne, dans des camps de prisonniers, des membres de l'armée hollandaise de 1940. Malgré la proclamation de la loi martiale, malgré l'assurance que toute tentative de trouble ferait l'objet d'une répression sanglante, une nouvelle grève générale éclata et dura du 1er au 3 mai. Des voies de chemins de fer et des docks furent sabotés, et des usines incendiées. La presse contrôlée par les Allemands annonça, durant ces quatre jours, 65 condamnations à mort pour faits de grève, détention de tracts illégaux ou sabotages.

Dans les Universités, la résistance avait commencé dès 1940. Le 28 novembre, à l'occasion de la mise à pied, sur l'ordre des Allemands, du professeur israélite Meyers, des manifestations eurent lieu à l'Université de Leyde. Le recteur Cleveringa, qui avait convoqué

(1) Cf. *Notes documentaires et études*, ministère de l'Information, n° 62, 24. 5. 45. — Dans son numéro 5 du 29 octobre 1944, *la Documentation Catholique* a publié le texte de quatre lettres pastorales de l'épiscopat hollandais aux catholiques des Pays-Bas : lettres des 25 juillet 1941, 8 septembre 1941, 10 avril 1942 et 17 février 1943.

(2) Un professeur allemand, Scheel, soutenait que l'indépendance des Pays-Bas était le « résultat d'une erreur dans leur évolution historique ».

(3) Le parti de Mussert n'avait jamais obtenu avant la guerre que 4 pour 100 des voix aux élections. (*Voice of Netherlands*, 10. 7. 41.)

(1) *Bulletin hebdomadaire d'Information du Bureau d'Information du Gouvernement des Pays-Bas*, n° 37.

(2) En novembre 1943, le nombre de juifs arrêtés se montait à 140 000 sur plus de 600 000 hollandais déportés.

les étudiants et leur avait tenu un discours où il dénonçait le joug allemand, fut arrêté le même jour ; l'Université fut fermée. Toutes les tentatives pour gagner les étudiants hollandais au nazisme furent vaines. En avril 1943, on leur demanda de signer une déclaration de loyalisme à l'égard des Allemands. Ceux qui n'accepteraient pas devaient être exclus des Universités. 88 pour 100 refusèrent. 4 000 d'entre eux furent déportés en Allemagne, plus de 6 000 passèrent à la clandestinité (1).

En 1943, les Allemands fondèrent en Hollande une Chambre des médecins dirigée par des nazis hollandais. L'adhésion à cet organisme fut rendue obligatoire ; tous les médecins devaient y être inscrits d'office. Quand la nouvelle fut connue, 6 200 d'entre eux renoncèrent à leur titre pour ne pas faire partie d'une association nazie. Ils justifièrent leur refus dans une lettre adressée à Seyss-Inquart. Ils protestèrent également dans une deuxième lettre, contre l'envoi en Allemagne d'un certain nombre de médecins mobilisés. En janvier 1945, ils adressèrent aux autorités d'occupation une troisième lettre de protestation contre les conditions de famine imposées au pays.

T. Goederwagen, un nazi hollandais chargé, en novembre 1940, du département de la Culture populaire et des Arts, entreprit au printemps 1941 d'introduire en Hollande une organisation de la vie intellectuelle et artistique calquée sur celle de l'Allemagne. Il créa à cet effet une Kulturkammer réunissant un certain nombre de « guildes », dont chacune devait avoir son domaine propre : musique, littérature, arts plastiques, presse, cinéma, théâtre. Tous les intellectuels et artistes qui n'adhérèrent pas à la guilde de leur profession furent privés de tout moyen d'expression. Néanmoins, les guildes n'eurent pour ainsi dire aucun membre. Toute la vie intellectuelle de la Hollande sous l'occupation fut clandestine. Presque tous les écrivains vécurent « en plongée ». Jan Campert, qui retrouva dans ses œuvres clandestines l'esprit de la poésie hollandaise du XVI et du XVII[e] siècle, au temps des guerres de l'indépendance, mourut dans un camp de concentration. Le romancier de Jong fut tué par les Allemands.

La presse clandestine hollandaise commença à paraître dès l'automne 1940. Plus tard, les trois publications les plus importantes, *Het Parool, De Oranje Krant* et *Vrij Nederland*, furent diffusées régulièrement. De 10 000 à 20 000 exemplaires de ces journaux circulaient. On a compté jusqu'à 40 feuilles clandestines.

Les églises de Hollande prirent une part active à la Résistance. Dès l'automne 1940, les Eglises protestantes affirmèrent solennellement leur attachement à la reine et au gouvernement de Londres. Le 10 novembre, une lettre pastorale, soulignant le danger que courait le christianisme et demandant la liberté de l'enseignement, fut lue dans toutes les églises catholiques.

En février 1942, les représentants des Eglises protestantes de Hollande et les évêques catholiques envoyèrent à Seyss-Inquart un mémorandum, dont le *Vrij Nederland* du 18 mars 1942 donnait la teneur :

[...] **Les églises, y lit-on, sont obligées, une fois de plus, de formuler solennellement de graves objections contre le développement de la situation. Sans entrer dans des considérations politiques, elles doivent élever la voix quand les principes de justice et de charité posés par l'Evangile sont méprisés. Les Eglises manqueraient à leur devoir envers les autorités si elles n'exprimaient pas leur anxiété devant la tension croissante causée parmi le peuple hollandais de toutes les classes de la société par les développements susmentionnés. Le mémorandum mentionne l'arbitraire absolu qui expose toute personne à être emprisonnée sans inculpation ni interrogatoire, ou à être privée de sa** liberté pour une durée illimitée par l'internement dans un camp de concentration ou la déportation sans procès ni condamnation. [...]

Les Eglises ne désirent pas en ce moment discuter les mesures politiques prises contre les juifs, ni l'antisémitisme, quoique, se fondant sur les principes chrétiens, elles rejettent ce dernier.

Elles désirent néanmoins mentionner le fait que de nombreux juifs ont été arrêtés et déportés au cours de l'année 1941, alors que des rapports officiels sur le taux élevé de mortalité qui règne parmi ces déportés nous sont parvenus depuis...

Le mémorandum déclare que les Eglises rejettent le point de vue national-socialiste et qu'elles doivent résister aux tentatives des autorités pour imposer le nazisme à un peuple, dont une petite minorité seulement a accepté cette doctrine. La résistance des Eglises est fondée sur le fait que le nazisme s'est attaqué à la justice, à la charité et à la liberté de conscience, qui sont inséparables de la foi chrétienne (1).

En 1943, les Eglises protestantes et catholiques envoyèrent conjointement une nouvelle lettre de protestation à Seyss-Inquart, où elles dénonçaient « l'injustice flagrante » de la domination allemande. Le 21 février, une lettre pastorale signée par les cinq évêques catholiques romains (2) et une déclaration du Synode de l'Eglise réformée hollandaise ont été lues dans toutes les églises du pays (3). La lettre à Seyss-Inquart commençait en ces termes : « Les Eglises protestantes et l'Eglise catholique romaine des Pays-Bas se voient dans l'obligation de s'adresser encore une fois à vous. Elles se sont plaintes maintes fois auprès de vous des injustices commises contre le peuple hollandais, injustices dont souffrent également les églises. » (4) La lettre était ensuite la lettre pastorale et la déclaration de l'Eglise réformée.

La libération d'une partie de la Hollande en septembre 1944, puis au début de 1945, n'a pas arrêté l'activité de la résistance dans les territoires encore

---

(1) En octobre 1942, les Allemands créent la « Chambre culturelle ». Désormais, la littérature et l'art se trouvent placés sous le contrôle direct des nazis.

(1) *Netherlands News Digest* (22. 3. 43).

(2) Cf. le texte de cette lettre du 17 février 1943 qui « sera lue de la manière habituelle dans toutes les églises et chapelles ayant un recteur, de nos diocèses, le dimanche de la Septuagésime, 21 février prochain », dans *la D. C.*, nouvelle série, n° 5, 29. 10. 44, p. 12-13.

(3) Voici le texte de la déclaration du Synode de l'Eglise réformée hollandaise du 21. 2. 43 :

« C'est le devoir de l'Eglise d'élever la voix lorsque, dans la vie publique, il est porté atteinte aux principes contenus dans les Evangiles. Elle s'est d'ailleurs déjà adressée à plusieurs reprises à l'autorité occupante pour protester contre les mesures qui froissent les fondements mêmes de notre vie sociale chrétienne : justice, miséricorde, liberté de conscience, ou qui sont en contradiction avec ces principes.

L'Eglise serait, en effet, fautive si elle n'attirait pas l'attention des détenteurs du pouvoir sur le fait qu'eux aussi sont soumis à la loi divine. Pour ce motif déjà, elle attira l'attention du pouvoir occupant sur l'arbitraire grandissant, les persécutions et la mise à mort des concitoyens juifs, l'imposition d'une philosophie et d'une morale en opposition avec l'Evangile du Christ, le service du travail obligatoire comme institution d'éducation nationale et sociale, les atteintes à l'instruction chrétienne, la mise au travail obligatoire d'ouvriers hollandais en Allemagne, la mise à mort d'otages, l'emprisonnement et la détention d'innombrables ministres du culte en des circonstances telles que, déjà, un nombre considérable d'entre eux ont payé de leur vie dans les camps de concentration.

Aujourd'hui, l'Eglise doit s'élever contre la chasse à l'homme, contre l'arrestation et la déportation de milliers de jeunes gens. D'autre part, l'Eglise se croit toutefois appelée à mettre la population en garde contre les sentiments de haine et de vengeance qui naissent dans le cœur de notre peuple.

C'est aussi le devoir de l'Eglise de citer cette parole divine : « Dieu doit être obéi avant les hommes. » Cette parole doit être notre ligne de conduite dans tous les conflits de conscience et doit servir également à ceux qui tombent sous le coup de la nouvelle mesure.

Ce mot interdit de donner une collaboration quelconque aux actes injustes, par laquelle on se rendrait complice de cette injustice.

Les Eglises soumettront tout ceci, une fois de plus, au commissaire, et elles prient Dieu afin que le pouvoir occupant et notre peuple retrouvent le chemin de la justice et de l'obéissance à la parole divine. »

4) *Netherlands News Digest* (12. 4. 43).

occupés. Le *Bulletin hebdomadaire d'information* du gouvernement des Pays-Bas cite le 23 mars des affiches récentes placardées dans les villes occupées. Mais la plus grande opération entreprise depuis ce temps en Hollande est la grève des cheminots. Le 17 septembre 1944, pour appuyer l'opération aéroportée d'Arnhem, le gouvernement néerlandais de Londres envoya aux cheminots un ordre de grève générale, en accord complet avec les mouvements clandestins et avec le commandement suprême allié. Cet ordre fut immédiatement et scrupuleusement exécuté par les 30 000 cheminots hollandais. Ils durent passer avec leur famille à la clandestinité. Quelques-uns furent pris et exécutés, mais la grève continua et gagna les mariniers.

En réponse à l'activité des patriotes hollandais, les Allemands usèrent de leurs procédés habituels de répression. Pour empêcher les Hollandais d'écouter les émissions alliées, ils ordonnèrent, le 13 mai 1943, la confiscation des postes récepteurs, sauf autorisation personnelle délivrée à des personnes sûres. Depuis le 11 septembre 1944, il était interdit, même à ces dernières, d'abandonner leurs postes de T. S. F. en se repliant, et d'en faire usage sans autorisation écrite lorsqu'elles s'installaient dans un nouveau domicile. Les infractions étaient punies de mort.

Le camp de Vught, situé près de Bois-le-Duc, contint avant la libération jusqu'à 35 000 prisonniers. D'après des rapports dignes de confiance, 3 000 prisonniers avaient été fusillés entre le mois de juin et le début de septembre 1944. Au cours des deux dernières semaines de leur occupation, les Allemands y avaient exécuté 800 personnes. Des centaines de femmes et d'enfants avaient été emprisonnés à Vught. On y trouva même des familles entières, internées en représailles parce qu'un des leurs, appartenant au mouvement de résistance, était vainement recherché par les nazis. Les Allemands quittèrent le camp précipitamment et ne purent détruire les preuves de leur cruauté. On y trouva ainsi divers appareils de torture.

Les massacres d'otages, en représailles d'attaques contre des policiers ou des soldats allemands, étaient fréquents. Ainsi, le 23 octobre 1944, un membre de la Gestapo en civil fut tué à Amsterdam. Le nuit suivante, la police allemande cerna un pâté de maisons et arrêta tous les hommes qu'elle y trouva. A l'aube, les habitants du quartier furent chassés et deux immeubles incendiés. Parmi les hommes arrêtés, la Gestapo en choisit une trentaine qui furent attachés par groupes de 5 et fusillés de cette façon. La police déporta ensuite 30 hommes. Peu après, des affiches collées aux murs de la ville informèrent la population « qu'en représailles d'une attaque contre un Allemand, des saboteurs et terroristes avaient été exécutés ».

A la suite d'une autre attaque contre un agent de la Gestapo au centre de Haarlem, le 26 octobre 1944, 10 patriotes innocents furent exécutés et un pâté de maisons fut incendié.

## III. — Une lettre pastorale des évêques hollandais sur la presse.

Le texte de la lettre pastorale, publiée par les évêques hollandais en protestation contre la suppression des journaux catholiques par les Allemands, fut reproduite par l'organe clandestin *Vod Niews* du 18 juillet, après avoir été lue dans les églises catholiques des Pays-Bas le 16 juillet 1944. En voici la partie principale :

Après beaucoup d'hésitation et une mûre délibération, nous nous sentons obligés de vous adresser un grave avertissement au sujet de la presse. C'est un fait bien connu que la presse catholique contribuait efficacement, autrefois, à la prospérité de la vie catholique. Nous considérons comme une grave injustice et nous déplorons profondément que cette tâche élevée de la presse catholique ait été rendue impossible au cours de ces quatre dernières années par les autorités. Il fallait s'attendre pourtant que lorsque des tentatives seraient faites pour opprimer et pour étouffer l'Eglise, celle-ci serait aussi dépouillée de la presse catholique, parce que c'est l'un des moyens les plus importants de dissémination de la conception catholique de la vie. Et ainsi il n'y a pas, depuis longtemps déjà, de presse catholique.

Des deux plus importants journaux catholiques qui ont cherché à garder leur caractère catholique romain par-dessus toute chose, un est banni depuis longtemps, l'autre ne paraît plus comme organe quotidien.

Bien des journaux provinciaux et locaux ont également été interdits. La liberté de ceux qui sont encore en existence a été tellement restreinte qu'ils ne sont plus capables de formuler des déclarations positivement catholiques et romaines. Jusqu'à présent, nous avons gardé le silence en public, bien que nous nous soyons toujours demandé avec un grand souci s'il n'était pas de notre devoir difficile de parler ouvertement. Nous étions mus, en tout premier lieu, par une considération pratique qui nous contraignait à faire preuve d'une extrême patience. Mais depuis quelque temps une forte pression a été exercée sur un nombre de plus en plus grand de journaux catholiques romains des provinces pour les obliger à entrer en collaboration positive avec l'ordre nouveau et ainsi à prêcher une attitude nationale-socialiste à l'égard de la vie qui, comme nous l'avons expliqué bien des fois, constitue un grand danger pour le christianisme.

Nous ne pouvons plus rester silencieux sans nous rendre coupable de péché. Comme pasteurs, nous devons éclairer le peuple et lui montrer les dangers là où ils existent. C'est maintenant notre devoir solennel de vous avertir que la majorité des journaux qui sont encore appelés catholiques ne peuvent pas être reconnus par nous comme des publications catholiques romaines, au cas où vous déclareriez : « C'est dans un journal catholique romain et, par conséquent, digne de foi. »

En ce qui concerne les autres journaux, nous vous rappelons les graves avertissements souvent formulés contre eux par nous et par le clergé tout entier. Maintenant, nous répétons ces avertissements d'une manière plus catégorique encore. Nous ne pouvons pas dire combien nous déplorons d'être forcés de voir détruit tant de ce que nos pères avaient construit et de ce qui, par conséquent, nous était si cher. Mais nous continuons de mettre notre foi dans le Tout-Puissant dont nous avons demandé l'aide avec ferveur et avec une foi illimitée durant les jours de prière et de pénitence, dans les églises qui étaient toujours pleines. La parole infaillible du Christ est notre garantie : « Car je suis avec vous et je le serai toujours jusqu'à la fin. »

La lettre pastorale est signée par l'archevêque d'Utrecht, l'évêque de Breda, l'évêque de Roermond, l'évêque de Haarlem et l'évêque de Bois-le-Duc (1).

# La prochaine Semaine sociale

Nos lecteurs ont déjà sans doute appris par les journaux qu'une Semaine sociale se tiendra à Toulouse du 30 juillet au 4 août.

Ainsi en a décidé la dernière réunion de la Commission générale. Après cinq ans de silence et quatre ans de clandestinité, les Semaines sociales rouvrent leurs portes. Elles ont choisi la ville de Toulouse comme un hommage à leur vice-président, Mgr Bruno de Solages, recteur de l'Université catholique de Toulouse, déporté par les Allemands et rentré à Toulouse après le 20 mai 1945.

Le sujet de la Semaine sociale sera : *Transformation sociale et libération de la personne.* Voici le programme des principaux cours :

1. *Les Semaines sociales et la libération de la personne.*
2. *La situation de l'économie française et la vie du travailleur.*
3. *Les conditions internationales et la libération du travailleur.*
4. *La propriété et son évolution.*
5. *L'entreprise et son évolution.*
6. *Propriété et entreprise : principes directeurs.*

---

(1) Cf. *Lettre de Nouvelles Catholiques Anglaises* (23. 9. 44, n° 104).

7. *La nation de profit et les principes chrétiens.*
8. *Contrat de salaire et contrat de Société.*
9. *Cogestion de l'entreprise.*
10. *La réforme des Sociétés.*
11. *La libération du monde paysan.*
12. *Les nationalisations d'entreprises.*
13. *La nationalisation du crédit.*
14. *Les nouvelles perspectives de l'organisation professionnelle.*
15. *La famille du travailleur dans l'ordre social nouveau.*
16. *L'organisation internationale du travail dans l'économie mondiale.*
17. *Conclusions : Les conditions morales de la libération sociale.*

Il est demandé que les réunions du soir soient réduites à deux : une veillée religieuse le mardi ; une réunion destinée au grand public le jeudi.

Parmi les professeurs prévus, nous citerons M. Charles Flory, ancien président de l'A. C. J. F. (1), président de la Commission générale des Semaines sociales de France ; M. Daniel Villey, professeur à la Faculté de droit de Poitiers ; M. Piettre, professeur d'économie politique à la Faculté de Strasbourg ; le R. P. Desqueyrat, de *l'Action Populaire ;* le R. P. Chenu, O. P. ; M. Zamanski, président de la Confédération française des professions ; M. Louis Charvet, de l'U. S. I. C. ; M. Emmanuel Gounot, doyen de la Faculté catholique de droit de Lyon ; M. Frédéric Genevrey, du Bureau de la C. G. A. ; M. André Payrault, vice-président du Conseil de l'U. S. I. C. ; M. Etienne Borne, professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse ; M. Gaston Tessier, secrétaire général de la C. F. T. C. ; M. Paul Bacon, ancien rédacteur en chef de *Monde Ouvrier ;* M. André Rouast, professeur à la Faculté de droit de Paris ; M. Joseph Danel, professeur à la Faculté catholique de Lille.

On peut, dès maintenant, s'inscrire pour la prochaine Semaine sociale. Envoyer son adhésion au Secrétariat des Semaines sociales, 16, rue du Plat, Lyon, IIe. Droit d'inscription : 100 francs. C. c. p. Lyon, 567-78, *Société des Amis des Semaines sociales.*

---

— *Positions chrétiennes. I. Questions ouvrières*, par G. Jarlot, S. J. — Brochure de 20 pages, franco 6 fr. 50. Imprimerie Jeanne-d'Arc, Le Puy-en-Velay, 1945.

En 20 pages, voici, d'après les directives données par le Pape dans son message de Noël 1942 et les conclusions d'une enquête sur le drame des budgets ouvriers en 1944, l'énumération et l'explication des points concrets de revendications des sociologues chrétiens : ajustement des salaires, allocations familiales, droit au travail, droit syndical, assurances sociales, participation à la gestion, etc. A répandre dans les milieux d'Action catholique.

— *Perspectives économiques et sociales*, par le R. P. Desqueyrat. — Brochure de 16 pages, collection « Les problèmes de l'heure », 7 fr. 50. Action populaire, 1945.

Nous sommes en « économie dirigée ». Il y a eu révolution ou évolution. Les causes dans le passé : chômage, concurrence, l'usure des capitaux. Les difficultés à résoudre aujourd'hui : désertion des campagnes, répartition des matières premières, fermeture des débouchés... Demain un monde économique nouveau encore en formation.

— *Comment rendre formateurs les loisirs*, par le chanoine H. Pradel, de l'Oratoire. — Vol. (19 × 12), 168 pages, franco 30 francs. Editions des Trois-F., Juan-les-Pins.

L'auteur expose une méthode directe et indirecte pour rendre éducateurs les loisirs, moments les plus périlleux pour la formation du jeune homme. Vivant, précis, plein de traits et de citations utiles.

— *John-Henry Newman, Perte et gain, Histoire d'une conversion*, textes choisis, traduits et présentés par Marius Perrin. — Vol. in-8°, collection « Les grands écrivains chrétiens », 268 pages, 70 francs franco. Em. Vitte, Lyon, 1942.

Histoire d'une âme, celle du jeune protestant Charles Reding, et en même temps peinture du milieu universitaire d'Oxford vers 1840.

(1) Cf. *D. C.*, t. XLII, col. 372.

# ÉVÉNEMENTS ET INFORMATIONS

## MAI 1945

### 24 mai.

FRANCE. — Discours radiodiffusé du général de Gaulle, exposant les conditions de relèvement de la France. Il annonce la nationalisation de la production du charbon, de l'électricité et de la distribution du crédit, ainsi que des mesures nouvelles concernant le peuplement du pays.

ETRANGER. — Le Saint-Père reçoit en audience particulière M. Harold Mac-Millan, vice-président de la Commission alliée en Italie.

### 25 mai.

FRANCE. — Paris fait une chaleureuse réception au maréchal Montgomery, à qui le général de Gaulle remet aux Invalides la grand'croix de la légion d'honneur.

ETRANGER. — Le G. Q. G. allié communique que jusqu'à aujourd'hui 912 000 Français, 158 000 Belges, 130 000 Hollandais, 4 000 Luxembourgeois et 5 000 Tchèques, déportés et prisonniers de guerre, ont été rapatriés d'Allemagne.

— Formation d'un nouveau Cabinet par M. Churchill. M. Eden reste aux Affaires étrangères.

### 26 mai.

FRANCE. — Grève générale de vingt-quatre heures dans les Bouches-du-Rhône.

ETRANGER. — En Norvège, ouverture du procès Quisling.

### 28 mai.

ETRANGER. — Retour de Londres à Oslo des membres du gouvernement norvégien ayant à leur tête M. Johan Nygaardsvold, premier ministre.

— En Syrie, émeutes à Homs et Hama.

### 29 mai.

FRANCE. — Le Conseil des ministres décide la création d'une Commission de réforme du Code civil.

— Ordonnance décidant la nationalisation des usines Gnome et Rhône.

ETRANGER. — Tous les postes français de Damas sont attaqués par des éléments de la gendarmerie syrienne et de la population.

### 30 mai.

FRANCE. — Remaniement ministériel. Nomination de M. Teitgen (ministre de l'Information) comme ministre de la Justice, à la place de M. de Menthon; de M. Christian Pineau comme ministre du Ravitaillement, à la place de M. Ramadier, et de M. Soustelle comme ministre de l'Information, en remplacement de M. Teitgen.

— Mort de M. Jacques Truelle, délégué du gouvernement français à Madrid.

ETRANGER. — On apprend que le Saint-Père a envoyé en Allemagne trois délégués pour étudier sur place la question du rapatriement des prisonniers de guerre. Ce sont Mgr Caroll, le P. Boland (Américain) et M. l'abbé Rodhain (Français). Une Commision spéciale présidée par Mgr Testa s'occupe de la même question en Italie du Nord.

— La reine Wilhelmine charge le professeur W. Schermerhorn et M. W. Drees de former un Cabinet de « reconstruction ».

— Le gouvernement iranien communique qu'il a demandé à la Grande-Bretagne, aux Etats-Unis et à l'U. R. S. S. de retirer leurs troupes, en vertu du pacte anglo-soviéto-iranien de 1941, prévoyant le retrait des troupes alliées dans les six mois après la fin de la guerre.

— On apprend la mort, au camp de Dachau, pendant la nuit du 6 au 7 février 1945, de Fernand Tonnet, fondateur, avec le chanoine Cardijn, de la J. O. C. de Belgique et président de l'Action catholique des hommes.

### 31 mai.

FRANCE. — Envoi par M. Churchill, au général de Gaulle, d'un message lui demandant de donner aux troupes françaises du Levant l'ordre de cesser le feu.

— M. Jean-Julien Weber, supérieur du Séminaire Saint-Sulpice, à Paris, est nommé évêque coadjuteur de Strasbourg avec future succession. Né à Lutterbach (Haut-Rhin) en 1888, membre de la Compagnie de Saint-Sulpice, ordonné prêtre en 1912, docteur en théologie et diplômé des sciences bibliques, il occupa plusieurs chaires au

Séminaire d'Issy. Il fut supérieur du Séminaire de philosophie d'Issy jusqu'en 1942, puis du Séminaire des diacres à Paris. La nomination a paru à l'*Officiel* et dans l'*Osservatore Romano*.

— Le prince de Broglie est reçu à l'Académie française. C'est son frère, le duc de Broglie, qui prononce le discours de réception.

ETRANGER. — Kurt von Schuschnigg, ancien chancelier d'Autriche, est reçu en audience privée par S. S. Pie XII.

— Ouverture à Londres de la Conférence internationale sur les crimes de guerre.

— A Vienne, pour la première fois depuis 1938, une procession publique a lieu à l'occasion de la Fête-Dieu. Le cardinal Innitzer préside les cérémonies.

— Venant de Damas, Mgr Alexis, patriarche de toutes les Russies, fait son entrée solennelle à Jérusalem.

— Démission du maréchal Tchang-Kaï-Chek en tant que premier ministre. M. Soong lui succède. Le maréchal demeure chef de l'Etat.

## JUIN 1945.

### 1er Ju n.

FRANCE. — Le Conseil des ministres adopte une ordonnance portant nationalisation des transports aériens.

### 2 juin.

FRANCE. — Allocution radiodiffusée de M. Pleven, ministre de l'Economie nationale et des Finances, au sujet de l'échange des billets de banque. Les opérations dureront du 4 au 15 juin.

ETRANGER. — En réponse aux vœux que lui a présentés le Sacré-Collège, à l'occasion de sa fête, allocution de S. S. Pie XII sur l'Eglise et le national-socialisme et la reconstruction du monde (voir *D. C.*, t. XLII, col. 449 ss.).

— Les troupes britanniques entrent à Damas et occupent les points stratégiques.

### 3 juin.

ETRANGER. — Première réunion de la Commission de contrôle interalliée à Berlin (général Eisenhower, maréchal Joukov, maréchal Montgomery, général de Lattre de Tassigny).

### 5 juin.

FRANCE. — Ouverture de la 2e session de l'Assemblée consultative.

ETRANGER. — La Commission de contrôle alliée publie une déclaration concernant la défaite de l'Allemagne et la prise de l'autorité dans ce pays par les E.-U., l'U. R. S. S., la Grande-Bretagne et la France. La déclaration énumère ensuite les exigences auxquelles l'Allemagne devra se conformer.

— M. Churchill fait aux Communes un exposé sur les récents événements de Syrie et du Liban.

— En Iran, démission du gouvernement Hakinis.

### 6 juin.

ETRANGER. — S. S. Pie XII reçoit en audience S. Exc. Mgr James Mc Intyre, évêque auxiliaire de New-York.

— M. Hans Fuchs, gouverneur de la province du Rhin avant l'avènement de Hitler, entre en fonctions comme président de la nouvelle administration de la province du Rhin, sous le contrôle allié.

— Arrivée au Caire, venant de Palestine, de Mgr Alexis, patriarche de toutes les Russies.

### 7 juin.

FRANCE. — Le *Journal Officiel* publie une ordonnance du 14 mai reconnaissant l'« Union française des combattants, combattants de la libération et victimes des deux guerres », comme la seule organisation représentative des combattants.

ETRANGER. — Le Brésil déclare la guerre au Japon.

— Retour à Oslo du roi Haakon.

— La loi sur la distribution des terres est votée en Turquie. Les possédants expropriés seront indemnisés.

### 8 juin.

ETRANGER. — On apprend que le Vatican a signifié au baron von Weiszaecker, ambassadeur du Reich, que du fait de la disparition du gouvernement allemand, il considérait sa mission comme terminée. Cette décision ne modifie pas, toutefois, la situation du nonce en Allemagne, qui continuera de représenter le Pape auprès de l'épiscopat.

### 9 juin.

ETRANGER. — Signature à Belgrade par les représentants anglais et américains, et par le maréchal Tito, d'un accord au sujet de Trieste et de la Vénétie Julienne (établissement du contrôle militaire allié, évacuation de Trieste par les forces yougoslaves).

### 10 juin.

FRANCE. — Voyage du général de Gaulle en Normandie.

ETRANGER. — Le Pape, s'adressant à 5 000 jeunes gens de l'Action catholique italienne, venus lui rendre hommage à l'occasion de l'anniversaire de la libération de Rome, met en garde contre les idéologies récentes qui menacent de déchristianiser le monde, exhorte à défendre la foi par tous les moyens et à embrasser toutes les vérités et tous les principes d'ordre social qui en découlent.

### 11 juin.

ETRANGER. — Evacuation de Trieste par les Yougoslaves.

— En Belgique, le Congrès socialiste demande l'abdication du roi Léopold.

— Débarquement de forces australiennes à Bornéo.

### 12 juin.

FRANCE. — Le Conseil des ministres adopte une ordonnance supprimant la censure préalable de la presse.

ETRANGER. — Le Pape Pie XII reçoit en audience les membres des Comités des affaires militaires et du budget du Sénat américain.

— Depuis quelques jours, les Français de Syrie sont évacués au Liban.

— En Italie, démission du gouvernement Bonomi.

— En Norvège, démission du Cabinet Nygaardsvold.

— Elections générales au Canada. Victoire des libéraux (118 sièges sur 240). M. Mackenzie King reste premier ministre.

### 13 juin.

FRANCE. — Les délégués de la C. F. T. C., de la C. G. T. et de la C. G. A. (Confédération générale de l'Agriculture), décident de constituer un Comité permanent d'entente.

ETRANGER. — En Iran, formation d'un nouveau Cabinet. Premier ministre : M. Mushin Sadr.

N° 943. — Nouvelle série : N° 31

## Ce numéro contient :



*Le présent numéro a été tiré à 5 000 exemplaires.*

Le directeur : R. Berteaux.

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris-8e.